



**Etats financiers consolidés du groupe BPCE SA  
au 30 juin 2017**

# 5 RAPPORT FINANCIER

## 5.3 Comptes consolidés IFRS du groupe BPCE SA au 30 juin 2017

### 5.3.1 Bilan consolidé

#### ACTIF

<i>en millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Caisse, banques centrales		81 914	72 036
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1.1	170 581	171 163
Instruments dérivés de couverture		10 676	13 205
Actifs financiers disponibles à la vente	3.2	61 975	60 920
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.4.1	120 521	123 323
Prêts et créances sur la clientèle	3.4.2	232 846	247 770
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		5 443	6 707
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3.5	2 597	3 035
Actifs d'impôts courants		354	502
Actifs d'impôts différés		2 352	2 496
Comptes de régularisation et actifs divers	3.7	49 871	52 666
Actifs non courants destinés à être cédés		733	947
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.1	3 399	3 445
Immeubles de placement		882	1 122
Immobilisations corporelles		1 155	1 110
Immobilisations incorporelles		811	819
Ecarts d'acquisition	3.8	3 798	3 803
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>749 908</b>	<b>765 069</b>

## PASSIF

<i>en millions d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1.2	131 485	136 490
Instruments dérivés de couverture		11 871	13 795
Dettes envers les établissements de crédit	3.9.1	124 372	113 698
Dettes envers la clientèle	3.9.2	99 198	103 897
Dettes représentées par un titre	3.10	214 820	223 713
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		395	541
Passifs d'impôts courants		313	568
Passifs d'impôts différés		757	725
Comptes de régularisation et passifs divers	3.11	44 307	50 814
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		694	813
Provisions techniques des contrats d'assurance		73 244	68 844
Provisions	3.12	2 965	3 032
Dettes subordonnées	3.13	18 044	20 364
<b>Capitaux propres</b>		<b>27 443</b>	<b>27 775</b>
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>20 137</b>	<b>20 210</b>
Capital et primes liées		12 582	12 582
Réserves consolidées		6 185	4 827
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global		955	1 137
Résultat de la période		415	1 664
Participations ne donnant pas le contrôle		7 306	7 565
<b>TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>749 908</b>	<b>765 069</b>

## 5.3.2 Compte de résultat consolidé

<i>en millions d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>1er semestre 2017</b>	<b>1er semestre 2016 Retraité <sup>(1)</sup></b>
Intérêts et produits assimilés	4.1	6 792	6 727
Intérêts et charges assimilées	4.1	(5 360)	(5 333)
Commissions (produits)	4.2	3 163	2 744
Commissions (charges)	4.2	(1 208)	(1 046)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 834	901
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	351	928
Produits des autres activités	4.5	6 456	16 527
Charges des autres activités	4.5	(6 641)	(15 796)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>5 387</b>	<b>5 652</b>
Charges générales d'exploitation	4.6	(4 008)	(3 756)
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(161)	(147)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>1 218</b>	<b>1 749</b>
Coût du risque	4.7	(285)	(291)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>933</b>	<b>1 458</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5.2	123	121
Gains ou pertes sur autres actifs		30	61
Variations de valeur des écarts d'acquisition			(75)
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>1 086</b>	<b>1 565</b>
Impôts sur le résultat	4.8	(405)	(244)
<b>Résultat net</b>		<b>681</b>	<b>1 321</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		(266)	(177)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>415</b>	<b>1 144</b>

<sup>(1)</sup> Le compte de résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2016 a été retraité des effets de l'application anticipée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » pour les passifs financiers à la juste valeur sur option avec les impacts suivants :

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat : + 36 millions d'euros (dont 17 millions d'euros relatifs aux soultes liées aux remboursements anticipés) ;
- Impôts sur le résultat : - 12 millions d'euros ;
- Résultat net : + 24 millions d'euros répartis comme suit :
  - Participations ne donnant pas le contrôle : + 9 millions d'euros ;
  - Résultat net part du groupe : + 15 millions d'euros.

### 5.3.3 Résultat global

<i>en millions d'euros</i>	<b>1er semestre 2017</b>	<b>1er semestre 2016 Retraité <sup>(1)</sup></b>
<b>Résultat net</b>	<b>681</b>	<b>1 321</b>
Ecarts de réévaluation sur régime à prestations définies	27	(71)
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat <sup>(1)</sup>	(57)	(36)
Impôts	10	36
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence non recyclable en résultat		(1)
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>	<b>(20)</b>	<b>(72)</b>
Ecarts de conversion	(399)	(169)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	36	(444)
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture	135	(191)
Impôts	(24)	37
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence recyclable en résultat	(20)	33
<b>Éléments recyclables en résultat</b>	<b>(272)</b>	<b>(734)</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (NETS D'IMPÔTS)</b>	<b>(292)</b>	<b>(806)</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>389</b>	<b>515</b>
Part du groupe	233	368
Participations ne donnant pas le contrôle	156	147

<sup>(1)</sup> L'application anticipée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 des dispositions sur les passifs financiers de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » est constatée dans le poste « Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur attribuables au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat du premier semestre 2017 comptabilisées en capitaux propres s'élèvent à - 57 millions d'euros, soit - 38 millions d'euros après impôts. Ce poste inclut également 2 millions d'euros de gains et pertes de juste valeur attribuable au risque de crédit propre réalisés sur le premier semestre 2017 et transférés en réserves consolidées.

Le résultat global du 1<sup>er</sup> semestre 2016 a été retraité des effets de l'application anticipée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la norme IFRS 9 pour les passifs financiers à la juste valeur sur option avec les impacts suivants :

- Résultat net : + 24 millions d'euros ;
- Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat : - 36 millions d'euros ;
- Impôts différés sur réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat : + 12 millions d'euros.

## 5.3.4 Tableau de variation des capitaux propres

	Capital et primes liées		Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global							Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Titres super-subordonnés à durée indéterminée	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Ecart de réévaluation sur passifs sociaux	Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat <sup>(6)</sup>	Variation de juste valeur des instruments financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture				
<i>en millions d'euros</i>													
<b>CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2016</b>	156	12 426	1 395	4 473	504	(83)	8	1 481	(363)		19 997	7 467	27 464
Distribution				(175)							(175)	(433)	(608)
Augmentation de capital												1	1
Remboursement de TSS			(165)	(185)							(350)		(350)
Rémunération TSS				(50)							(50)		(50)
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle <sup>(1)</sup>				(108)							(108)	(76)	(184)
<b>Total des mouvements liés aux transactions avec les actionnaires</b>			<b>(165)</b>	<b>(518)</b>							<b>(683)</b>	<b>(508)</b>	<b>(1 191)</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global <sup>(2)</sup>					(90)	(37)	(15)	(523)	(111)		(776)	(30)	(806)
Résultat										1 144	1 144	177	1 321
<b>Résultat global</b>					<b>(90)</b>	<b>(37)</b>	<b>(15)</b>	<b>(523)</b>	<b>(111)</b>	<b>1 144</b>	<b>368</b>	<b>147</b>	<b>515</b>
Autres variations				(39)							(39)	(4)	(43)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2016</b>	156	12 426	1 230	3 916	414	(120)	(7)	958	(474)	1 144	19 643	7 102	26 745
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>	156	12 426	1 230	3 596	625	(119)	(58)	1 070	(381)	1 664	20 210	7 565	27 775
Affectation du résultat de l'exercice 2016				1 664						(1 664)			
<b>CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2017</b>	156	12 426	1 230	5 260	625	(119)	(58)	1 070	(381)		20 210	7 565	27 775
Distribution				(207)							(207)	(399)	(606)
Augmentation de capital													
Remboursement de TSS													
Rémunération TSS				(50)							(50)		(50)
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle <sup>(3)</sup>				(25)							(25)	(21)	(46)
<b>Total des mouvements liés aux transactions avec les actionnaires</b>				<b>(282)</b>							<b>(282)</b>	<b>(420)</b>	<b>(702)</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global <sup>(4)</sup>					(302)	15	(28)	54	79		(182)	(110)	(292)
Résultat										415	415	266	681
<b>Résultat global</b>					<b>(302)</b>	<b>15</b>	<b>(28)</b>	<b>54</b>	<b>79</b>	<b>415</b>	<b>233</b>	<b>156</b>	<b>389</b>
Autres variations <sup>(5)</sup>				(24)							(24)	5	(19)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2017</b>	156	12 426	1 230	4 955	323	(104)	(86)	1 124	(302)	415	20 137	7 306	27 443

- <sup>(1)</sup> Les options d'achat accordées par Natixis aux actionnaires minoritaires de la société Peter J. Solomon Company (PJSC) sont enregistrées en capitaux propres pour - 70 millions d'euros (- 50 millions d'euros en part du groupe et - 20 millions d'euros en part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle). Les revalorisations des options d'achat accordées par Natixis aux actionnaires de l'entité DNCA France sont enregistrées en capitaux propres pour - 61 millions d'euros (- 43 millions d'euros en part du groupe et - 18 millions d'euros en part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle). La levée de l'option permettant l'acquisition de 40% d'AEW Europe a été enregistrée en capitaux propres pour - 18 millions d'euros (- 13 millions d'euros en part du groupe et - 5 millions d'euros en part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle) ;
- <sup>(2)</sup> Dont une variation de l'écart de conversion de - 44 millions d'euros (- 31 millions d'euros en part du groupe et - 13 millions d'euros en part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle) faisant suite au remboursement de 400 millions de dollars de report à nouveau par la succursale de Natixis à New York ;
- <sup>(3)</sup> Dont une diminution des réserves consolidées de - 50 millions d'euros (- 24 millions d'euros en part du groupe et - 26 millions d'euros en part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle) au titre des effets des acquisitions et des autres mouvements. Cette diminution s'explique principalement par les opérations suivantes :
- - 31 millions d'euros d'effet lié à la réévaluation et à la désactualisation des options d'achat accordées aux actionnaires minoritaires des entités DNCA France et Ciloger,
  - - 4 millions d'euros relatifs aux options d'achat accordées aux actionnaires minoritaires de la société Payplug,
- <sup>(4)</sup> Dont une variation de l'écart de conversion de - 9 millions d'euros (- 6 millions d'euros en part du groupe, - 3 millions d'euros en part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle) faisant suite au recyclage lié à la cession de deux entités du groupe Natixis (Caspian 1A et 1B) ;
- <sup>(5)</sup> Les autres variations incluent notamment la rémunération des TSSDI pour la part souscrite par les participations ne donnant pas le contrôle ;
- <sup>(6)</sup> L'impact de l'application anticipée des dispositions sur les passifs financiers de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » constaté dans le poste « Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat » est inscrit dans les capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour + 17 millions d'euros (+ 8 millions d'euros part du groupe). Les variations de juste valeur attribuables au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat comptabilisés en capitaux propres s'élèvent après impôts :
- au 1<sup>er</sup> semestre 2016 à - 24 millions d'euros (- 15 millions d'euros en capitaux propres part du groupe),
  - pour l'exercice 2016 à - 93 millions d'euros (- 66 millions d'euros part du groupe),
  - au 1<sup>er</sup> semestre 2017 à - 38 millions d'euros (- 28 millions en capitaux propres part du groupe). Les soultes liées aux remboursements anticipés constatées en capitaux propres au 30 juin 2017 s'élèvent à + 2 millions d'euros net d'impôts ;

## 5.3.5 Tableau des flux de trésorerie

<i>en millions d'euros</i>	<b>1er semestre 2017</b>	<b>1er semestre 2016 Retraité (4)</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 086</b>	<b>1 565</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	197	179
Dépréciation des écarts d'acquisition		75
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations (y compris provisions techniques d'assurance)	4 716	13 660
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(31)	(29)
Pertes nettes/gains nets sur activités d'investissement	(254)	(1 120)
Produits/charges des activités de financement	44	74
Autres mouvements	285	(13 625)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts</b>	<b>4 957</b>	<b>(786)</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	10 674	(1 795)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	10 510	(2 396)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	(9 434)	3
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	(6 310)	(1 131)
Impôts versés	108	524
<b>Augmentation/(Diminution) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>5 548</b>	<b>(4 795)</b>
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>11 591</b>	<b>(4 016)</b>
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	387	1 608
Flux liés aux immeubles de placement	124	71
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(204)	(140)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>307</b>	<b>1 539</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires <sup>(1)</sup>	(678)	(1 406)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement <sup>(2)</sup>	(1 669)	1 424
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>(2 347)</b>	<b>18</b>
<b>Effet de la variation des taux de change (D)</b>	<b>(1 078)</b>	<b>(98)</b>
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A+B+C+D)</b>	<b>8 473</b>	<b>(2 557)</b>
<b>Caisse et banques centrales</b>		
Caisse et banques centrales (actif)	72 036	62 745
<b>Opérations à vue avec les établissements de crédit</b>		
Comptes ordinaires débiteurs <sup>(3)</sup>	8 022	6 992
Comptes et prêts à vue	737	255
Comptes créditeurs à vue	(20 427)	(28 244)
Opérations de pension à vue	(5 007)	(2 309)
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>55 361</b>	<b>39 439</b>
<b>Caisse et banques centrales</b>		
Caisse et banques centrales (actif)	81 914	45 717
<b>Opérations à vue avec les établissements de crédit</b>		
Comptes ordinaires débiteurs <sup>(3)</sup>	6 381	9 610
Comptes et prêts à vue	456	2 150
Comptes créditeurs à vue	(18 890)	(17 032)
Opérations de pension à vue	(6 027)	(3 563)
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>63 834</b>	<b>36 882</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>8 473</b>	<b>(2 557)</b>

<sup>(1)</sup> Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprennent :

- le remboursement des titres supersubordonnés inscrits en capitaux propres pour - 350 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2016 ;
- la rémunération des titres supersubordonnés inscrits en capitaux propres pour - 72 millions d'euros (- 74 millions d'euros au premier semestre 2016) ;
- l'impact des distributions pour - 606 millions d'euros (- 608 millions d'euros au premier semestre 2016).

<sup>(2)</sup> Les flux de trésorerie provenant des activités de financement comprennent principalement :

- l'impact des émissions de titres et emprunts subordonnés pour + 14 millions d'euros (+ 1 848 millions d'euros au premier semestre 2016) ;
- l'impact des remboursements de titres et emprunts subordonnés pour - 1 657 millions d'euros (- 350 millions d'euros au premier semestre 2016) ;

<sup>(3)</sup> Les comptes ordinaires débiteurs ne comprennent pas les fonds du Livret A, du LDD et du LEP centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations ;



<sup>(4)</sup> Les comptes du 30 juin 2016 ont été retraités des effets de l'application anticipée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la norme IFRS 9 pour les passifs financiers à la juste valeur sur option avec les impacts suivants :

- Résultat avant impôts : + 36 millions d'euros ;
- Autres mouvements : - 36 millions d'euros.

## 5.3.6 Annexe aux états financiers du groupe BPCE SA

<b>NOTE 1</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b> .....	<b>11</b>
1.1	LE GROUPE BPCE .....	11
1.2	MÉCANISME DE GARANTIE .....	11
1.3	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS.....	12
1.4	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE.....	12
<b>NOTE 2</b>	<b>NORMES COMPTABLES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ</b> .....	<b>13</b>
2.1	CADRE RÉGLEMENTAIRE .....	13
2.2	RÉFÉRENTIEL .....	13
2.3	RECOURS À DES ESTIMATIONS .....	17
2.4	PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET DATE DE CLÔTURE.....	26
<b>NOTE 3</b>	<b>NOTES RELATIVES AU BILAN</b> .....	<b>27</b>
3.1	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT .....	27
3.2	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE.....	28
3.3	JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS .....	29
3.4	PRÊTS ET CRÉANCES .....	33
3.5	ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE .....	34
3.6	RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS.....	35
3.7	COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	35
3.8	ÉCARTS D'ACQUISITION.....	36
3.9	DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE.....	37
3.10	DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE .....	38
3.11	COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS .....	38
3.12	PROVISIONS .....	38
3.13	DETTES SUBORDONNÉES.....	39
3.14	ACTIONS ORDINAIRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS.....	39
3.15	COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS .....	39
<b>NOTE 4</b>	<b>NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT</b> .....	<b>42</b>
4.1	INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS .....	42
4.2	PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS .....	42
4.3	GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT .....	43
4.4	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE .....	43
4.5	PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS.....	44
4.6	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION .....	44
4.7	COÛT DU RISQUE.....	44
4.8	IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT.....	46
<b>NOTE 5</b>	<b>PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIÉES</b> .....	<b>47</b>
5.1	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE .....	47
5.2	QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE .....	47
<b>NOTE 6</b>	<b>INFORMATION SECTORIELLE</b> .....	<b>48</b>
<b>NOTE 7</b>	<b>ENGAGEMENTS</b> .....	<b>50</b>
7.1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT.....	50
7.2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	50
<b>NOTE 8</b>	<b>ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS, AUTRES ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE ET ACTIFS REÇUS EN GARANTIE DONT L'ENTITÉ PEUT DISPOSER</b> .....	<b>51</b>
<b>NOTE 9</b>	<b>PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION</b> .....	<b>52</b>
9.1	ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE L'EXERCICE 2017 .....	52
9.2	OPÉRATIONS DE TITRISATION .....	52

## **1.1 LE GROUPE BPCE**

Le Groupe BPCE comprend le réseau Banque Populaire, le réseau Caisse d'Épargne, l'organe central BPCE et ses filiales.

### **Les deux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne**

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 15 Banques Populaires et les 16 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau Banque Populaire comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau Caisse d'Épargne comprend les Caisses d'Épargne et les sociétés locales d'épargne (SLE).

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 100 % par leurs sociétaires.

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 100 % par les sociétés locales d'épargne. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les sociétaires. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

### **BPCE**

Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 15 Banques Populaires et les 16 Caisses d'Épargne.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du groupe.

Les principales filiales de BPCE sont organisées autour de trois grands pôles :

- Natixis, société cotée détenue à 71,035 %, qui réunit l'Épargne, la Banque de Grande Clientèle, et les Services Financiers Spécialisés ;
- la Banque commerciale et Assurance (dont le Crédit Foncier, la Banque Palatine et BPCE International) ;
- les filiales et participations financières.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du groupe.

## **1.2 MÉCANISME DE GARANTIE**

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L. 512-107-6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds réseau Banque Populaire, le Fonds réseau Caisse d'Épargne et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le **Fonds réseau Banque Populaire** est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques Populaires dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds réseau Caisse d'Épargne** fait l'objet d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds de Garantie Mutuel** est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts par réseau est de 181,3 millions d'euros au 30 juin 2017.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds réseau Banque Populaire, du Fonds réseau Caisse d'Épargne et du Fonds de Garantie Mutuel ne peut être inférieur à 0,15 % et ne peut excéder 0,3 % de la somme des actifs pondérés du groupe.

Dans les comptes individuels des établissements, la constitution de dépôts au titre du système de garantie et de solidarité se traduit par l'identification d'un montant équivalent au sein d'une rubrique dédiée des capitaux propres.

Les sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque Populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité de cette dernière avec laquelle elles sont agréées collectivement en application de l'article R.515-1 du Code monétaire et financier.

La liquidité et la solvabilité des caisses de Crédit Maritime Mutuel sont garanties au premier niveau pour chaque Caisse considérée, par la Banque Populaire qui en est l'actionnaire de référence et l'opératrice au titre de l'adossment technique et fonctionnel de la Caisse à la Banque Populaire d'adossment.

La liquidité et la solvabilité des sociétés locales d'épargne sont garanties au premier niveau pour chaque société locale d'épargne considérée, par la Caisse d'Épargne dont la société locale d'épargne concernée est l'actionnaire.

Le directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

### **1.3 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS**

#### **Finalisation de l'acquisition de Payplug par Natixis**

Au 30 juin 2017, Natixis a finalisé l'acquisition de la société PayPlug, Fintech spécialisée dans le paiement en ligne pour les PME et les TPE.

A la suite de l'augmentation de capital réalisée immédiatement après l'acquisition, Natixis détient 79% du capital de PayPlug.

Cette opération a généré un écart d'acquisition de 14 millions d'euros.

#### **Signature d'un accord entre Natixis et Dalenys**

Le 26 juin 2017, Natixis a annoncé la signature d'un accord portant sur l'acquisition de 50,04% du capital (représentant 58% des droits de vote) de Dalenys, auprès de la société Saint-Georges Finance et de Jean-Baptiste Descroix-Vernier.

Dalenys intervient dans le domaine des solutions de paiements à destination des marchands et du e-commerce.

La réalisation de cette opération est toutefois soumise à des conditions suspensives et notamment à l'obtention des autorisations réglementaires. Compte tenu de ces éléments, l'opération n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du groupe au 30 juin 2017.

### **1.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE**

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est intervenu depuis le 30 juin 2017.

---

## **Note 2 Normes comptables applicables et comparabilité**

---

### **2.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE**

Conformément au règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture <sup>(1)</sup>.

Ce jeu résumé d'états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2017 a été préparé conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ainsi, les notes présentées portent sur les éléments les plus significatifs du semestre et doivent donc être lues en liaison avec les états financiers consolidés du groupe au 31 décembre 2016.

### **2.2 RÉFÉRENTIEL**

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2016 ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Comme précisé dans les états financiers du Groupe BPCE au 31 décembre 2016, suite à l'adoption de la norme IFRS 9 par l'Union européenne intervenue le 22 novembre 2016, le groupe a décidé, conformément à l'option ouverte par le paragraphe 7.1.2 de la norme IFRS 9, d'appliquer par anticipation dès l'exercice clos le 31 décembre 2016, les seuls paragraphes 5.7.1(c), 5.7.7-5.7.9, 7.2.14 et B 5.7.5-B 5.7-20 de la norme IFRS 9 portant sur la comptabilisation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat, sans appliquer les autres paragraphes de la norme IFRS 9.

Les comptes du premier semestre 2016 ont été retraités des effets de l'application anticipée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la norme IFRS 9 pour les passifs financiers à la juste valeur sur option.

Les autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

#### **Nouvelles normes publiées et non encore applicables**

##### **Nouvelle norme IFRS 9**

La nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » a été adoptée par la Commission européenne le 22 novembre 2016 et sera applicable de façon rétrospective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à l'exception des dispositions relatives aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat, appliquées par anticipation dans les comptes du Groupe BPCE à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La norme IFRS 9 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

#### **NOUVEAUX TRAITEMENTS**

Les traitements suivants s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, en substitution des principes comptables actuellement appliqués pour la comptabilisation des instruments financiers.

---

<sup>(1)</sup> Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

## **Classement et Évaluation**

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « *business model* »).

Par défaut, les actifs financiers seront classés en juste valeur par résultat.

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) pourront être enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et que ces derniers représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal. Les instruments de dettes pourront également être enregistrés en juste valeur par capitaux propres avec reclassement ultérieur en résultat à condition d'être gérés à la fois dans un objectif de collecte des flux de trésorerie contractuels et de revente et que ces flux de trésorerie représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception de celles applicables aux passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

## **Dépréciations**

Les instruments de dette classés en actifs financiers au coût amorti ou en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les créances de location, ainsi que les engagements de financement et les garanties financières donnés devront faire systématiquement l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour perte de crédit attendue.

Les actifs financiers concernés seront répartis en trois catégories dépendant de la dégradation du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale. Une dépréciation devra être enregistrée sur les encours de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

### **Statut 1 (stage 1)**

- une dépréciation pour risque de crédit sera comptabilisée à hauteur des pertes attendues à un an ;
- les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation.

### **Statut 2 (stage 2)**

- en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan de l'actif financier, ce dernier sera transféré dans cette catégorie ;
- la dépréciation pour risque de crédit sera alors déterminée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à terminaison) ;
- les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation.

### **Statut 3 (stage 3)**

- la dépréciation pour risque de crédit restera calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à terminaison) ;
- les produits d'intérêts seront alors reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur nette comptable de l'actif après dépréciation.

## **Comptabilité de couverture**

La norme IFRS 9 introduit un modèle de comptabilité de couverture modifié théoriquement plus en adéquation avec les activités de gestion des risques.

## TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE

Compte tenu de l'importance des changements apportés par la norme IFRS 9, le Groupe BPCE conduit ses travaux de mise en œuvre dans le cadre d'une organisation de projet faisant intervenir l'ensemble des métiers et fonctions supports concernés.

Entamés dès le premier semestre 2015, les travaux d'analyse, de conception et de développement informatique se sont poursuivis au cours de l'exercice 2016 et au cours du premier semestre 2017. Le second semestre sera principalement consacré aux recettes de non régression, à la préparation du bilan d'ouverture (*First Time Application*), à la finalisation des travaux de calibrage des modèles, à l'achèvement de la documentation et à l'adaptation des processus dans le cadre de la conduite du changement.

### Classement et Évaluation

Il ressort des travaux menés à ce stade sur le volet « Classement et Évaluation » que l'essentiel des actifs financiers qui étaient évalués au coût amorti sous IAS 39 continueront à remplir les conditions pour une évaluation au coût amorti selon IFRS 9. De même, l'essentiel des actifs financiers évalués à la juste valeur selon IAS 39 (actifs classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente ou parmi les actifs financiers à la juste valeur par le résultat), continueront à être évalués à la juste valeur selon IFRS 9.

Les reclassements identifiés, compte tenu des travaux menés à ce stade sont les suivants :

- pour les portefeuilles de crédits de la banque commerciale, les impacts devraient rester limités et concerner principalement certains instruments qui étaient évalués au coût amorti et classés en prêts et créances selon IAS 39 et qui seront évalués selon IFRS 9 à la juste valeur par résultat parce que leurs flux de trésorerie contractuels ne représentent pas uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal ;
- Pour les autres portefeuilles de financement :
  - les opérations de pension classées en actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat selon IAS 39 au titre d'une gestion globale à la juste valeur et relevant d'un modèle économique de transaction selon IFRS 9 seront reclassées en actifs financiers détenus à des fins de transaction et évaluées à la juste valeur par résultat,
  - les opérations de pension classées en prêts et créances et évaluées au coût amorti selon IAS 39 et relevant d'un modèle économique de transaction selon IFRS 9 seront reclassées en actifs financiers détenus à des fins de transaction et évaluées à la juste valeur par résultat,
  - les financements et créances de location resteront, dans leur très grande majorité, classés et valorisés au coût amorti. Néanmoins, le Groupe BPCE détient en portefeuille quelques prêts à taux fixe avec clauses de remboursement symétriques, sujet de place dont a été saisi en décembre le Board de l'IASB qui a publié fin avril 2017 un projet d'amendement à IFRS 9 et devrait statuer définitivement courant 2017 sur la possibilité de comptabiliser ces instruments au coût amorti ;
- Pour les portefeuilles de titres :
  - selon IAS 39, les titres de la réserve de liquidité étaient soit évalués au coût amorti parce qu'ils étaient classés parmi les prêts et créances ou parmi les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, soit évalués à la juste valeur parce qu'ils étaient classés parmi les actifs disponibles à la vente en fonction de leurs caractéristiques, de la manière dont ils étaient gérés et selon qu'ils étaient couverts ou non contre le risque de taux. La répartition de ces titres de dettes pourrait être différente sous IFRS 9 avec un choix entre un classement au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres selon qu'ils seront gérés dans un modèle économique de collecte des flux de trésorerie ou dans un modèle économique de collecte des flux de trésorerie et de vente,
  - les parts d'OPCVM ou de FCPR qualifiées d'instruments de capitaux propres et classées parmi les actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39, seront évalués selon IFRS 9 à la juste valeur par résultat en raison de leur nature d'instrument de dette sous IFRS 9 et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels qui ne représentent pas uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal,
  - les titres de participation classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39, seront évalués par défaut à la juste valeur par résultat selon IFRS 9. Lorsque les entreprises du Groupe BPCE en auront fait individuellement le choix irrévocable, les variations futures de la juste valeur des titres pourront toutefois être présentées dans les capitaux propres,
  - les parts de titrisation évaluées au coût amorti et classées parmi les prêts et créances selon IAS 39, (i) seront évaluées à la juste valeur par le biais du résultat selon IFRS 9 si leurs flux contractuels ne représentent pas uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal, (ii) seront évaluées à la juste valeur par capitaux propres si elles sont gérées dans un modèle économique de collecte des flux de trésorerie et de vente et (iii) seront maintenues au coût amorti dans les autres cas.

Les reclassements entre catégories d'actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur auront un impact net sur les capitaux propres consolidés du Groupe BPCE en raison de la différence de méthode d'évaluation de ces actifs et

de l'application rétrospective de la norme. Néanmoins ces reclassements étant limités, il n'est pas attendu d'impact significatif, en montant, dans les capitaux propres d'ouverture du Groupe BPCE au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le traitement des passifs étant similaire à celui actuel selon IAS 39, le passif est peu impacté.

Comme indiqué précédemment, le groupe a également opté pour une application anticipée dès l'exercice 2016, comme le lui permettait la norme, de la comptabilisation en autres éléments du résultat global des variations liées à la réévaluation de la composante risque de crédit propre des passifs désignés à la juste valeur par résultat.

### **Dépréciations**

Le groupe va s'appuyer sur le dispositif interne de gestion des risques, sous-tendant les calculs réglementaires des exigences en fonds propres pour la constitution des portefeuilles et le calcul des dépréciations. Un dispositif *ad hoc* de calcul et de comptabilisation des dépréciations sur encours sains est en cours de construction nécessitant d'importants développements informatiques.

Les modèles qui seront mis en œuvre pour le calcul des dépréciations sont élaborés dans le respect de la gouvernance des modèles afin d'assurer une cohérence des méthodes au sein du groupe selon la nature des actifs et la destination des modèles. Ils s'appuieront en priorité sur les modèles internes existants de mesure des risques et sur des informations externes si des mesures internes ne sont pas disponibles. Ces modèles seront adaptés pour permettre une mesure de la probabilité de défaut des créances à maturité des encours. Les dépréciations calculées tiendront compte des conditions courantes et des projections économiques et financières attendues. Les mesures pourront donc, dans certains cas, être significativement différentes des mesures utilisées dans le cadre du calcul des exigences réglementaires en fonds propres, compte tenu notamment du caractère prudent de ces dernières.

Les modèles de calcul des dépréciations seront mis en œuvre de manière centralisée afin d'assurer une cohérence des méthodes au sein du Groupe BPCE, selon la nature des actifs.

La mesure de la dégradation significative sera opérée au travers de la combinaison d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs en cours de calibrage. Les critères quantitatifs s'appuieront sur les dispositifs de notation, s'attachant à comparer le risque associé à la notation courante au risque mesuré lors de l'octroi. Les critères qualitatifs comprendront des indicateurs complémentaires au dispositif de notation privilégiant la mesure du risque courante à sa comparaison aux valeurs passées, tels que les impayés de plus de 30 jours ou l'inscription de la contrepartie en *watchlist* (intégrant le statut *forbearance*).

Les simulations d'impacts chiffrés comportent encore à ce stade des options simplificatrices qui ne permettent raisonnablement pas de considérer que l'estimation revêt un caractère suffisamment fiable pour être publiée.

### **Comptabilité de couverture**

Le Groupe BPCE, a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ces opérations. Compte-tenu du volume limité des reclassements opérés à l'actif, l'essentiel des opérations documentées en comptabilité de couverture selon IAS 39 resteront documentées de la même façon en couverture à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En revanche, les informations en annexes respecteront les dispositions de la norme IFRS 7 amendée par IFRS 9.

### **Application de la norme IFRS 9 aux activités d'assurance**

Le 29 juin 2017, l'ARC (*Accounting Regulatory Committee*) s'est prononcé en faveur de l'adoption de l'amendement à la norme IFRS 4 portant sur l'application conjointe de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » avec la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » avec des dispositions spécifiques pour les conglomérats financiers. Le projet de règlement européen permettrait ainsi aux conglomérats financiers européens d'opter pour le report d'application de la norme IFRS 9 pour leur secteur d'assurance jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sous conditions :

- de ne pas transférer d'instruments financiers entre le secteur de l'assurance et les autres secteurs du conglomérat (à l'exception des instruments à la juste valeur par le résultat et des instruments financiers émis par une entité du secteur de l'assurance) ;
- d'apporter des informations complémentaires spécifiques en note annexes.

Le Groupe BPCE étant un conglomérat financier prévoit d'appliquer cette disposition pour ses entités d'assurance qui demeureront suivies sous IAS 39. Les entités principalement concernées par cette mesure sont CEGC, les filiales d'assurances de COFACE, Natixis Assurances, BPCE Vie et ses fonds consolidés, Natixis Life, ADIR, BPCE Prévoyance, BPCE Assurances, BPCE IARD, Muracef, Surassur, Prépar Vie et Prépar Iard.



## **DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

En application de l'option ouverte par les dispositions de la norme IFRS 9, le groupe ne prévoit pas de communiquer une information comparative pour ses états financiers.

### **Nouvelle norme IFRS 15**

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » remplacera les normes et interprétations actuelles relatives à la comptabilisation des produits. La norme IFRS 15 a été adoptée par l'Union européenne et publiée au JOUE le 29 octobre 2016. Elle sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de façon rétrospective.

Selon IFRS 15, la comptabilisation du produit des activités ordinaires doit refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services.

La norme IFRS 15 s'applique aux contrats qu'une entité conclut avec ses clients à l'exception, notamment des contrats de location (couverts par la norme IAS 17), des contrats d'assurance (couverts par la norme IFRS 4), des instruments financiers (couverts par la norme IFRS 9). Si des dispositions spécifiques en matière de revenus ou de coûts des contrats sont prévues dans une autre norme, celles-ci s'appliquent en premier lieu.

Les travaux d'analyses d'impacts de l'application de cette nouvelle norme sont engagés par le groupe depuis le second semestre 2016 et seront finalisés au cours de l'exercice 2017.

### **Nouvelle norme IFRS 16**

La norme IFRS 16 « Locations » remplacera la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. Elle sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de façon rétrospective sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif. Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif, la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. La charge d'intérêt relative à la dette et la charge d'amortissement du droit d'utilisation seront comptabilisés séparément au compte de résultat. A contrario, selon l'actuelle norme IAS 17, les contrats dits de location simple ou opérationnelle ne donnent pas lieu à un enregistrement au bilan et seuls les loyers afférents sont enregistrés en résultat.

Le groupe a débuté les travaux d'analyses d'impact de l'application de cette nouvelle norme suite à sa publication, début 2016. Ces travaux se sont poursuivis sur le premier semestre 2017. L'estimation du montant des droits d'utilisation à comptabiliser au bilan est en cours d'évaluation. Un impact significatif sur les postes d'immobilisations et sur les postes de passifs financiers au bilan est toutefois attendu.

## **2.3 RECOURS À DES ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers.

Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Au cas particulier de l'arrêté au 30 juin 2017, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- la juste valeur des instruments financiers déterminée sur la base de techniques de valorisation (note 2.3.1) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers, et plus particulièrement les dépréciations durables des actifs financiers disponibles à la vente (note 3.2) ainsi que les dépréciations des prêts et créances sur base individuelle ou calculées sur la base de portefeuilles (note 3.4) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan et, plus particulièrement, la provision épargne-logement et les provisions relatives aux contrats d'assurance (note 3.12) ;
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs ;
- les impôts différés ;
- les tests de dépréciations des écarts d'acquisition (note 3.8).

## Détermination de la juste valeur

### Principes généraux

La juste valeur d'un instrument est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est donc déterminée en référence à un prix de sortie (notion d'*exit price*).

En date de comptabilisation initiale, la juste valeur correspond normalement au prix de transaction et donc au prix payé pour acquérir l'actif ou reçu pour assumer le passif.

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergent avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

Cette juste valeur se compose d'un prix milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation déterminés en fonction des instruments concernés et des risques associés.

Le prix milieu de marché est obtenu à partir :

- d'un prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles qui interviennent régulièrement sur le marché principal, ou à défaut le marché le plus avantageux, dans des conditions de concurrence normale ;
- d'une valeur déterminée à partir de techniques de valorisation en l'absence de cotation sur un marché actif. Les techniques d'évaluation utilisées doivent maximiser l'utilisation de données d'entrée observables pertinentes et minimiser celle de données d'entrée non observables. Elles peuvent utiliser des données observables issues de transactions récentes, des justes valeurs d'instruments similaires, des modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options, des modèles propriétaires dans le cas d'instruments complexes ou bien des données non observables lorsque celles-ci résultent d'hypothèses ne reposant ni sur des prix de transaction, ni sur des données de marché.

Les ajustements additionnels de valorisation intègrent des facteurs liés à des incertitudes de valorisation, tel que des risques de marché, de crédit et de liquidité afin de prendre en compte notamment les coûts induits par une opération de sortie sur le marché principal. De même, un ajustement (*Funding Valuation Adjustment* – FVA) visant à prendre en compte à travers des hypothèses, les coûts liés au coût de financement des flux futurs de trésorerie des dérivés non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés est également pris en compte.

Les principaux ajustements additionnels de valorisation sont présentés ci-après :

#### **AJUSTEMENT BID/ASK (COURS ACHETEUR/COURS VENDEUR) – RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Cet ajustement représente l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur correspondant au coût de sortie. Il reflète le coût demandé par un intervenant de marché au titre du risque à acquérir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre intervenant de marché.

#### **AJUSTEMENT POUR INCERTITUDE DE MODÈLE**

Cet ajustement permet de prendre en compte les imperfections des techniques de valorisation utilisées et en particulier, les facteurs de risques non considérés, alors même que des paramètres de marché observables sont disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables utilisés pour les valoriser.

#### **AJUSTEMENT POUR INCERTITUDE SUR LES PARAMÈTRES**

L'observation de certains prix ou de paramètres utilisés par les techniques de valorisation peut être difficile ou le prix ou paramètre peut ne pas être disponible de façon suffisamment régulière pour déterminer le prix de sortie. Dans ces circonstances, un ajustement peut être nécessaire pour refléter la probabilité que les intervenants sur le marché adopteraient des valeurs différentes pour ces mêmes paramètres, dans l'évaluation de la juste valeur de l'instrument financier.

#### **AJUSTEMENT DE VALEUR POUR RISQUE DE CONTREPARTIE (CREDIT VALUATION ADJUSTEMENT – CVA)**

Cet ajustement s'applique aux évaluations qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il correspond à l'espérance de perte liée au risque de défaut d'une contrepartie et vise à prendre en compte le fait que le groupe puisse ne pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

La méthodologie de détermination du CVA repose essentiellement sur le recours à des paramètres de marché en lien avec les pratiques des opérateurs de marché pour l'ensemble des segments de contreparties faisant l'objet de ce calcul. En l'absence de paramètres de marché liquides, des *proxies* par type de contrepartie, notation, géographie sont utilisés.

## **AJUSTEMENT DE VALEUR POUR RISQUE DE CRÉDIT PROPRE (DEBIT VALUATION ADJUSTEMENT – DVA) ET AJUSTEMENT DU COÛT DE FINANCEMENT (FVA) :**

L'ajustement DVA est le symétrique du CVA et représente l'espérance de perte du point de vue de la contrepartie sur les valorisations passives des instruments financiers. Il reflète l'effet de la qualité de crédit du groupe sur la valorisation des instruments. Cet ajustement DVA est évalué à partir de l'observation du paramètre de marché « crédit » du groupe. Chez Natixis, principal contributeur pour le groupe, cela se traduit par l'observation des spreads de crédit d'un échantillon d'établissements comparables, compte tenu du niveau de liquidité du spread de CDS de Natixis au cours de la période. L'ajustement DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie notamment sur les critères suivants :

- niveau d'activité du marché et évolution (dont niveau d'activité sur le marché primaire) ;
- ancienneté des prix provenant de transactions observées ;
- raréfaction des prix restitués par une société de service ;
- fort écartement des cours acheteurs-vendeurs (*bid/ask*) ;
- importante variation des prix dans le temps ou entre les intervenants au marché.

## **DISPOSITIF DE CONTRÔLE CHEZ NATIXIS (PRINCIPAL CONTRIBUTEUR DU GROUPE AUX POSTES DU BILAN ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR)**

La détermination de la juste valeur est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que les justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante.

Les justes valeurs déterminées par référence à des cotations externes ou des paramètres de marché font l'objet d'une validation par un service indépendant (le service de suivi des données de marchés). Un contrôle de second niveau est opéré par la direction des Risques.

Sur les marchés moins liquides, d'autres informations de marché sont utilisées pour valider la juste valeur des instruments en privilégiant les données observables.

Les facteurs qui sont pris en compte sont notamment les suivants :

- l'origine de la source externe (cotation sur pages, services de contribution...) ;
- l'homogénéité entre des sources différentes ;
- la périodicité d'alimentation des données ;
- le caractère représentatif du paramètre au regard de transactions de marché récentes.

Pour les justes valeurs déterminées à partir de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle comprend la validation de manière indépendante de la construction des modèles et des paramètres intégrant ces modèles.

Cette validation est réalisée sous la responsabilité de la direction des Risques.

Elle consiste à vérifier la cohérence et la pertinence du modèle par rapport à la fonction qu'il doit remplir (fixation des prix, évaluation, couverture, mesure et contrôle des risques) et au produit auquel il s'applique, à partir de :

- l'approche théorique : les fondements financiers et mathématiques du modèle ;
- l'application du modèle : les *pricers* retenus pour la production des risques et résultats ;
- la stabilité du modèle sous stress des paramètres ;
- l'étude de la stabilité et de la convergence des méthodes numériques employées ;
- la ré-implémentation indépendante du modèle dans le cadre de la validation algorithmique ;
- l'analyse comparative de la calibration des paramètres de modèle ;
- l'étude du risque de modèle via notamment l'analyse comparative du modèle avec d'autres modèles de valorisation, afin de s'assurer de l'adéquation du modèle et du *payoff* ;
- la mise en place d'ajustement au titre du risque de modèle pour prendre en compte les insuffisances éventuelles du modèle ou de sa calibration ;
- l'intégration du modèle dans les systèmes d'information.

Par ailleurs, les modalités de détermination de la juste valeur font l'objet d'un suivi au travers de plusieurs instances réunissant la Direction des risques, la Direction financière, le service de contrôle des données de marché et des valorisations tels que le Comité d'observabilité et de paramètres, le Comité de valorisation, le Comité des réactions, le Comité de validation de modèles.

## **Niveaux de juste valeur**

Pour les besoins de l'information financière, la norme IFRS 13 requiert que la juste valeur des instruments financiers et non financiers soit ventilée selon les trois niveaux de juste valeur ci-dessous :

### **NIVEAU 1 : ÉVALUATION UTILISANT DES COTATIONS DE MARCHÉ SUR MARCHÉ LIQUIDE**

Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs directement utilisables.

Le niveau 1 comprend principalement les titres cotés sur une Bourse ou échangés en continu sur d'autres marchés actifs, les dérivés négociés sur des marchés organisés (futures, options ...) dont la liquidité peut être démontrée et les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative est calculée et communiquée quotidiennement.

### **NIVEAU 2 : ÉVALUATION UTILISANT DES DONNÉES DE MARCHÉ OBSERVABLES**

Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments autres que les instruments mentionnés en niveau 1 de juste valeur ainsi que les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix) jusqu'à la maturité de l'instrument. Il s'agit principalement :

#### **D'instruments simples :**

La plupart des dérivés négociés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, sont traités sur des marchés actifs, c'est-à-dire sur des marchés liquides sur lesquels des transactions sont régulièrement opérées.

Leur valorisation résulte de l'utilisation de modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et faisant intervenir des paramètres directement observables.

Pour ces instruments, le caractère répandu du modèle utilisé et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

Figurent également en niveau 2 :

- les titres moins liquides que ceux classés en niveau 1 dont la juste valeur est déterminée à partir de prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs et qui sont régulièrement observables sans qu'ils soient pour autant nécessairement directement exécutables (prix issus notamment des bases de contribution et de consensus) ; à défaut du respect de ces critères, les titres sont classés en niveau 3 de juste valeur ;
- les titres non cotés sur un marché actif dont la juste valeur est déterminée sur la base de données de marché observables (exemple : utilisation de données de marché issues de sociétés comparables ou méthode de multiple issue de techniques utilisées couramment par les acteurs du marché) ;
- les titres souverains grecs, ainsi que les titres souverains portugais dont la juste valeur est classée en niveau 2 compte tenu de l'écartement des fourchettes bid/ask concernant les prix de marché ;
- les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative n'est pas calculée et communiquée quotidiennement mais qui fait l'objet de publications régulières ou pour lesquelles on peut observer des transactions récentes ;
- les dettes émises valorisées à la juste valeur sur option, principalement chez Natixis, et, dans une moindre mesure, au Crédit Foncier. La méthodologie utilisée par Natixis pour valoriser la composante « risque de crédit émetteur » des émissions à la juste valeur sur option repose sur la méthode d'actualisation des cash flows futurs utilisant des paramètres tels que courbe des taux, spreads de réévaluation. Cette valorisation correspond, pour chaque émission, au produit de son notionnel restant dû et sa sensibilité tenant compte de l'existence de calls et par l'écart entre le spread de réévaluation (basé sur la courbe cash reoffer BPCE au 31 décembre 2017 à l'instar des arrêts précédents) et le spread moyen d'émission. Les variations de risque de crédit propre sont généralement non significatives pour les émissions de durée initiale inférieure à un an.

#### **Des instruments complexes :**

Certains instruments financiers plus complexes, et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options et des données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Les principaux modèles de détermination de la juste valeur de ces instruments sont décrits par nature de produits ci-dessous :

- **Produits actions** : la valorisation des produits complexes est déterminée à partir :
  - de données de marché ;
  - d'un *payoff*, c'est-à-dire de la formule des flux positifs ou négatifs attachés au produit à maturité ;
  - d'un modèle d'évolution du sous-jacent.

Les produits traités peuvent être mono sous-jacent, multi sous-jacents ou hybrides (taux/action par exemple).

Les principaux modèles utilisés pour les produits actions sont les modèles à volatilité locale, volatilité locale combinée au Hull & White 1 facteur (H&W1F), Tskew et Pskew.

Le modèle à volatilité locale repose sur la modélisation de la volatilité en fonction du temps et du cours du sous-jacent. Sa principale propriété est de prendre en compte la volatilité implicite de l'option par rapport à son prix d'exercice telle qu'elle ressort des évolutions de marché.

Le modèle hybride volatilité locale combiné au H&W1F consiste à coupler le modèle de volatilité locale décrit supra avec un modèle de taux de type Hull & White 1 Facteur dont la description est mentionnée plus bas (cf. produits de taux).

Le modèle Tskew est un modèle de valorisation d'options mono et multi sous-jacents. Son principe est de calibrer les distributions à maturité du ou des sous-jacents sur les prix d'options standards.

Le modèle Pskew est un modèle similaire au modèle Tskew utilisé tout particulièrement pour des produits actions à cliquet simple tels que les produits cliquets cappés/floorés.

- **Produits de taux** : les produits de taux présentent généralement des caractéristiques propres qui motivent le choix du modèle. Sont pris en compte les facteurs de risque sous-jacents au *payoff* à valoriser.

Les principaux modèles utilisés pour la valorisation et la gestion des produits de taux sont les modèles Hull & White (un facteur, deux facteurs ou Hull & White un facteur à volatilité stochastique), le modèle Hunt Kennedy et le modèle BGM smile.

Les modèles Hull & White permettent une formulation simple du prix des produits vanilles de taux et peuvent être aisément calibrés. Les produits valorisés avec ces modèles contiennent, en général, une option d'annulation de type bermudéenne (i.e. exerçable à des dates fixées en début de contrat).

Les modèles SBGM et Hunt Kennedy sont utilisés pour valoriser les produits de taux sensibles au smile de volatilité (i.e. évolution implicite de la volatilité par rapport aux prix d'exercice) et à l'auto-corrélation (ou corrélation entre les taux).

- **Produits de change** : les produits de change présentent généralement des caractéristiques propres qui motivent le choix du modèle.

Les principaux modèles utilisés pour la valorisation et la gestion des produits de change sont les modèles à volatilité locale et stochastique, ainsi que des modèles hybrides couplant une modélisation du sous-jacent change avec deux modèles Hull & White 1 Facteur pour appréhender les facteurs taux.

Pour l'ensemble de ces instruments de niveau 2, le caractère observable des paramètres a pu être démontré et documenté. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- les paramètres proviennent de sources externes (notamment par exemple *via* un contributeur reconnu) ;
- les paramètres sont alimentés périodiquement ;
- les paramètres sont représentatifs de transactions récentes ;
- les caractéristiques des paramètres sont identiques à celles de la transaction. Le cas échéant, une approximation du paramètre (un *proxy*) peut être utilisée, sous réserve de démontrer et documenter sa pertinence.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité (*bid-ask*), du risque lié au coût de financement des dérivés non ou imparfaitement collatéralisés, du risque de contrepartie et du risque de crédit propre (évaluation des positions passives), du risque de modèle et de paramètres.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

### **NIVEAU 3 : ÉVALUATION UTILISANT DES DONNÉES DE MARCHÉ NON OBSERVABLES**

Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation. Il s'agit principalement :

- des actions non cotées, dont la juste valeur n'a pu être déterminée à partir d'éléments observables ;
- des titres non cotés sur un marché actif relevant du métier de Capital investissement évalués à leur juste valeur selon des modèles couramment utilisés par les acteurs du marché, en conformité avec les normes *International Private Equity Valuation* (IPEV), mais qui sont sensibles à l'évolution du marché et dont la détermination de la juste valeur fait nécessairement appel à une part de jugement ;
- des titres structurés ou représentatifs des portefeuilles de placements privés, détenus par le métier assurance ;
- des instruments faisant l'objet d'une marge au premier jour qui a été différée ;
- des instruments hybrides dérivés de taux et de change qui ne sont pas classés en niveau 2 ;
- des parts d'OPCVM pour lesquelles le fonds n'a pas publié d'actif net récent à la date d'évaluation, ou pour lesquelles il existe une période de *lock-up* ou toute autre contrainte qui nécessite un ajustement significatif des prix de marché disponibles (valeur liquidative, NAV, etc.) au titre de la faible liquidité observée pour ces titres ;

- des instruments affectés par la crise financière valorisés en juste valeur au bilan, alors qu'il n'existe plus de données de référence observables du fait de l'illiquidité du marché, et qui n'ont pas fait l'objet d'un reclassement en « prêts et créances » dans le cadre de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 publié le 13 octobre 2008 (voir ci-dessous).

Lorsque le niveau d'activité d'un marché connaît une baisse significative, un modèle de valorisation reposant sur les seules données pertinentes disponibles, est alors mis en œuvre.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 février 2007, modifié par l'arrêté du 23 novembre 2011, relatives aux fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et au règlement européen du 26 juin 2013 (CRR) relatives aux exigences du dispositif de Bâle III, pour chacun des modèles utilisés, une description des simulations de crise appliquées et du dispositif de contrôle *ex post* (validation de l'exactitude et de la cohérence des modèles internes et des procédures de modélisation) est communiquée dans le chapitre 3 « Gestion des risques ».

La norme IAS 39 impose que la marge soit comptabilisée en résultat dès l'initiation uniquement dans la mesure où elle est générée par la variation de facteurs que les participants du marché prendraient en compte lors de la fixation d'un prix, c'est-à-dire uniquement si le modèle et les paramètres utilisés pour la valorisation sont observables.

Ainsi, en cas de non-reconnaissance du modèle de valorisation par les pratiques de marché, ou de non observabilité d'un des paramètres affectant significativement la valorisation de l'instrument, la marge positive du jour de la négociation ne peut être inscrite immédiatement au compte de résultat. Elle est étalée en résultat, de façon linéaire, sur la durée de vie de l'opération ou jusqu'à la date à laquelle les paramètres deviendront observables. La marge négative du jour de la négociation, quant à elle, est prise en compte immédiatement en compte de résultat.

Au 30 juin 2017, le périmètre des instruments pour lesquels la marge du jour de la négociation a été différée est constitué essentiellement :

- des produits structurés actions & indices multi sous-jacents ;
- de financements synthétiques ;
- d'options sur fonds (*multi assets* et *mutual funds*) ;
- de produits structurés de taux ;
- de swaps de titrisation.

Ces instruments sont en quasi-totalité localisés chez Natixis.

Pour ces instruments, le tableau ci-après fournit les principaux paramètres non observables ainsi que les intervalles de valeurs :

Classe d'instrument	Principaux types de produits composant le niveau 3 au sein de la classe d'instrument	Techniques de valorisation utilisées	Principales données non observables	Intervalles de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés
Instruments dérivés de crédit	CDO, Index tranche	Technique d'estimation des défauts tenant compte des effets de corrélation et d'une modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	5 %- 95 % <sup>(a)</sup>
	CDS sur des projets (autres que des CDS sur actifs de titrisations)	Extrapolation à partir des prix sur la base d'hypothèse de recouvrement	Taux de recouvrement	60 %- 100 %
Instruments dérivés de taux d'intérêt	Swaps de Titrisation	Actualisation des flux attendus sur la base d'hypothèses de remboursement anticipé du portefeuille sous-jacent	Taux de remboursement anticipé	2 %- 17 %
	Sticky CMS/ Volatility Bond	Modèles de valorisation d'options sur taux d'intérêt	Paramètre de retour à la moyenne	1 %- 5 %
	Callable Spread Option and Corridor Callable Spread Option	Modèle de représentation à plusieurs facteurs de la courbe des taux	Spread mean-reversion	10 %- 30 %
	Swap Spread-Lock et Option sur Spread-Lock	Modèle normal bi-varié pour appréhender la valeur temps des options Spread-Lock, et répliquer pour les CMS et TEC Forwards	Courbe de spread-lock, Volatilités TEC Forward et corrélation TEC-CMS	Spread Lock : - 36 bp/+ 14 bp Volatility TEC: 50 bp/70 bp Corrélation TEC/CMS: 70 %/95 %
Capital Protected Note	Pay-offs mono-crédit, avec capital garanti, indexés sur la base cash-CDS d'émetteurs, intégrant une clause de rappel au pair au gré de Natixis	Modélisation qui prend en « Input » modèle une volatilité de la base cash-CDS, recalibrée en volatilité de prix et réimputée dans un modèle Black & Scholes associé à une méthode numérique permettant d'appréhender l'« Early Exercise »	Volatilité de la base cash-CDS	std: - 1,86%; 2,68 % Volatility en bp : 227,34/365,12
Pensions et TRS VRAC	TRS et Pensions indexés sur panier d'actions VRAC	Modélisation synthétique du panier sous-jacent VRAC (avec un repo à estimer) et valorisation actuarielle dans le cas du TRS ou avec un modèle hybride standard Equity/Taux pour l'auto call TRS	Courbe de repo des paniers VRAC	Repo VRAC: -0,9 %/ 0,46 %
Instruments dérivés Helvetix	Strip d'options long terme, Strip d'options quantos, Strip d'options digitales,	Modèle Black & Scholes	Corrélation change/change	Correl EURCHF : 3,163 %; 43,46 % Volatilités Long Terme: 9 %- 16 % Correl USDCHF: - 73,80 %; - 86,90 %
	Spread d'options et Spread d'options digitales	Copule gaussienne	Volatilité long terme USDCHF & EURCHF	Volatilités Long Terme : 9 %- 15 %
Instruments dérivés sur fonds	Payoffs as Target Volatility strategy et CPPI sur Mutual Funds	L'approche retenue est un modèle hybride couplant un modèle multi sous-jacent equity de type volatilité locale avec un modèle de taux 1 facteur Heath-Jarrow-Morton (HJM F)	Données sur les fonds	Correl Fonds - Taux : - 25 % à 30 %
Instruments dérivés hybrides taux/change	PRDC/PRDKO/TARN long terme	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change/taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt ainsi que des niveaux de volatilité long terme	Correl AUD/JPY et USD/JPY 15 %- 50 % Volatilité Long Terme : 9 %- 16 %
Instruments dérivés hybrides equity/taux/change (FX)	Range Accrual Callable Long (15Y) sur plusieurs classes d'actifs (equity + FX + taux)	Modèle hybride couplant une diffusion equity, une diffusion FX et une diffusion des taux	Paramètres de Corrélation equity-FX, equity-taux, taux-FX	EQ/FX=20 %- 50 % EQ/IR= 40 % FX/IR= 30 %
Instruments dérivés hybrides taux/crédit	Range Accrual Callable Long (15Y) sur taux et crédit (événement de défaut)	Modèle hybride couplant une diffusion des taux et une diffusion du crédit	Paramètres de corrélation Taux-Crédit et Volatilité Crédit	Correl Taux/Crédit : 0 % Vol Crédit : Structure par terme ([2Y,200 %], [5Y, 60 %], [10Y, 50 %])
Instruments dérivés sur actions	Payoffs multi sous-jacents de maturité longue	Modèle de valorisation d'options sur volatilité intégrant la corrélation entre les actifs	Paramètres de corrélation	Corel stock/stock : 3,47 à 92,18

(a) L'ensemble des opérations intégrant ce type de données étant parfaitement retournées; ce paramètre justifiant la classification de niveau 3 est parfaitement couvert.

### Politique suivie par le groupe concernant les transferts de niveau de juste valeur

Les transferts de niveau de juste valeur sont examinés et validés par des comités *ad hoc* associant notamment Finance, Risques et Métiers. Pour ce faire, sont pris en compte différents indicateurs témoignant du caractère actif et liquide des marchés, tels qu'exposés dans les principes généraux.

Pour tout instrument pour lequel ces critères ne seraient plus respectés ou pour lesquels ces critères redeviendraient observés, une étude est menée. Les transferts vers ou en dehors du niveau 3 sont soumis à validation préalable.

Pour rappel, en application de cette procédure, les produits multi-sous-jacents actions dont la maturité résiduelle est comprise entre 4 et 5 ans ont fait l'objet d'un transfert en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur au cours de l'exercice 2016 (cf. note 3.3.3).

### Instruments affectés par la crise financière

Les instruments affectés par la crise financière et figurant à la juste valeur au bilan sont essentiellement détenus par Natixis qui fonde l'évaluation de leur juste valeur sur les modèles décrits ci-dessous :

#### CDS CONCLUS AVEC DES REHAUSSEURS DE CRÉDIT (MONOLINE ET CDCP)

Depuis le 31 décembre 2015, le modèle de valorisation des réfections sur opérations avec les *monolines* conclues sous forme de CDS se rapproche, en terme de méthode, de l'ajustement mis en place pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA). Il tient aussi compte de l'amortissement attendu des expositions et du spread des contreparties implicite des données de marché.

En outre, concernant les opérations avec les CDPC (*Credit Derivatives Product Companies*), la méthode en vigueur consiste en la mise en œuvre d'une approche par transparence concernant les actifs sous-jacents, reposant sur une estimation de l'exposition au moment du défaut, la PD et la LGD étant basées sur la maturité de la tranche. Les probabilités de défaut ainsi déterminées des sous-jacents ont été stressées par un facteur de 1,2 en prenant en compte un taux de recouvrement de 27 %. Il en résulte une probabilité de défaut de la contrepartie, celui-ci étant réputé survenir dès lors que les pertes ainsi déterminées excèdent l'actif net disponible de la CDPC.

Compte tenu de l'arrivée à maturité de la majeure partie des positions CDPC au 30 juin 2017 et de l'exposition résiduelle se traduisant par une valorisation positive, aucune réfaction affectée n'a été constatée et la réserve générale antérieurement constituée a donc été reprise (pour 0,6 million d'euros).

#### **AUTRES INSTRUMENTS NON EXPOSÉS AU RISQUE RÉSIDENTIEL US POUR LA VALORISATION DESQUELS NATIXIS RECORTE À UN MODÈLE DE VALORISATION**

Les valorisations des actifs suivants, issus des opérations de titrisation, pour lesquelles aucun prix n'a pu être identifié sur le marché, ont été réalisées à partir de modèles de valorisation reposant sur les principes suivants :

##### **CLO**

Un modèle de *scoring* de certaines structures définissant le niveau de risque de chacune d'entre elles est appliqué en fonction de critères discriminants.

##### **CDO Trups (Trust Preferred Securities)**

Le modèle de valorisation est basé sur des projections de flux de trésorerie futurs et de taux de défaut déterminés selon une approche statistique déduisant la probabilité de défaut des établissements bancaires en fonction de leurs ratios financiers. Pour les autres secteurs, les estimations des taux de défaut sont effectuées en tenant compte des notations actuelles des actifs.

##### **CDS sur Private Finance Initiative (CDS PFI)**

Le modèle de valorisation mis en œuvre pour les CDS portant sur les valeurs PFI (financement de projet en partenariat public privé), est fondé sur une approche calibrée sur les prix de marchés des obligations « PFI » sous-jacentes et l'utilisation d'un taux de recouvrement uniforme.

#### **INSTRUMENTS NON VALORISÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN**

##### ***Instruments non valorisés en juste valeur au bilan***

La norme IFRS 13 requiert de mentionner dans les notes annexes la juste valeur, ainsi que leurs niveaux de juste valeur associés, de tous les instruments financiers enregistrés au coût amorti, y compris les crédits. Les méthodes de valorisation utilisées pour la détermination de la juste valeur présentée en annexe sont précisées ci-dessous.

#### **ACTIFS ET PASSIFS DES MÉTIERS DE NATIXIS, DU POOL DE TRÉSORERIE ET DE BPCE**

##### ***Crédits et prêts enregistrés en « Prêts et créances » et encours de location-financement***

La juste valeur de ces instruments est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs. Le taux d'actualisation retenu pour un crédit donné est le taux que le groupe accorderait en date d'arrêt à une même contrepartie pour un prêt de caractéristiques similaires. Les composantes taux d'intérêt et risque de contrepartie sont notamment réévaluées.

Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IFRS 13, c'est le cours de cotation qui est utilisé.

La juste valeur des crédits dont la durée initiale est inférieure à un an est généralement considérée correspondre à leur valeur comptable.

##### ***Dettes et épargne***

Chez Natixis, l'évaluation de la juste valeur des emprunts et dettes de titres est basée sur la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs utilisant des paramètres à la date d'arrêt tels que la courbe de taux du sous-jacent et le spread auquel Natixis prête ou emprunte.

Pour les autres dettes envers les établissements de crédit et la clientèle de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur actualisée des flux futurs au taux d'intérêt observé à la date de clôture rehaussé du risque de crédit propre du groupe BPCE SA.

##### ***Immeubles de placement valorisés au coût dans les comptes***

La détermination de la juste valeur des immeubles de placement (hors immeubles de placement des sociétés d'assurance) repose sur la méthode de capitalisation du loyer, communément utilisée par les professionnels de l'immobilier. Le taux de capitalisation appliqué à l'immeuble dépend d'un ensemble de facteurs tels que la localisation, la qualité et le type de la construction, son usage, le régime de propriété de l'actif, la qualité des locataires et les caractéristiques des baux, le niveau des taux d'intérêt ou encore l'état de la concurrence sur le marché immobilier.



## **INSTRUMENTS DES MÉTIERS DE LA BANQUE COMMERCIALE**

Pour ces instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information, et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations.

En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées, et ne pourraient généralement pas l'être en pratique.

Les justes valeurs ainsi calculées l'ont été uniquement pour des besoins d'information en annexe aux états financiers. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de banque commerciale, dont le modèle de gestion est principalement un modèle d'encaissement des flux de trésorerie contractuels.

Par conséquent, les hypothèses simplificatrices suivantes ont été retenues :

*Dans un certain nombre de cas, la valeur comptable est jugée représentative de la juste valeur*

Il s'agit notamment :

- des actifs et passifs financiers à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des prêts et emprunts à taux variable ;
- des opérations relevant d'un marché réglementé (en particulier, les produits d'épargne réglementés) pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics.

*Juste valeur du portefeuille de crédits à la clientèle de détail*

La juste valeur des crédits est déterminée à partir de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêt sur la durée restant à courir. Sauf cas particulier, seule la composante taux d'intérêt est réévaluée, la marge de crédit étant figée à l'origine et non réévaluée par la suite. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts.

*Juste valeur du portefeuille de crédits aux grandes entreprises, aux collectivités locales et aux établissements de crédit*

La juste valeur des crédits est déterminée à partir de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêt sur la durée restant à courir. La composante taux d'intérêt est ainsi réévaluée, ainsi que la composante risque de crédit lorsque cette dernière est une donnée observable utilisée par les gestionnaires de cette clientèle. À défaut, comme pour la clientèle de détail, la composante risque de crédit est figée à l'origine et non réévaluée par la suite. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts.

*Juste valeur des dettes*

Pour les dettes à taux fixe envers les établissements de crédit et la clientèle de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur actualisée des flux futurs au taux d'intérêt observé à la date de clôture. Le risque de crédit propre n'est généralement pas pris en compte.

*Instruments reclassés en « Prêts et créances » ayant la nature juridique de « titres »*

L'illiquidité de ces instruments, nécessaire au classement en prêts et créances, avait été appréciée en date de reclassement.

Postérieurement au reclassement, il peut arriver que certains instruments redeviennent liquides et soient évalués en juste valeur de niveau 1.

Dans les autres cas, leur juste valeur est évaluée à l'aide de modèles identiques à ceux présentés précédemment pour les instruments évalués à la juste valeur au bilan.

## **2.4 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET DATE DE CLÔTURE**

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 30 juin 2017. Les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 ont été arrêtés par le directoire du 27 juillet 2017.

## Note 3 Notes relatives au bilan

### 3.1 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Ces actifs et passifs sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, et de certains actifs et passifs que le groupe a choisi de comptabiliser à la juste valeur, dès la date de leur acquisition ou de leur émission, au titre de l'option offerte par la norme IAS 39.

#### 3.1.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment les opérations sur titres réalisées pour compte propre, les pensions et les instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de position du groupe.

en millions d'euros	30/06/2017			31/12/2016		
	Transaction	Sur option	Total	Transaction	Sur option	Total
Effets publics et valeurs assimilées	10 739	112	10 851	7 991	118	8 109
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 416	2 473	5 889	4 258	2 123	6 381
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>14 155</b>	<b>2 585</b>	<b>16 740</b>	<b>12 249</b>	<b>2 241</b>	<b>14 490</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>37 677</b>	<b>14 176</b>	<b>51 853</b>	<b>33 815</b>	<b>12 640</b>	<b>46 455</b>
Prêts aux établissements de crédit	1 372	166	1 538	1 521	204	1 725
Prêts à la clientèle	1 306	6 784	8 090	1 350	7 167	8 517
<b>Prêts</b>	<b>2 678</b>	<b>6 950</b>	<b>9 628</b>	<b>2 871</b>	<b>7 371</b>	<b>10 242</b>
<b>Opérations de pension <sup>(1)</sup></b>		<b>37 255</b>	<b>37 255</b>		<b>42 377</b>	<b>42 377</b>
<b>Dérivés de transaction <sup>(1)</sup></b>	<b>55 105</b>	<b>///</b>	<b>55 105</b>	<b>57 599</b>	<b>///</b>	<b>57 599</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>109 615</b>	<b>60 966</b>	<b>170 581</b>	<b>106 534</b>	<b>64 629</b>	<b>171 163</b>

<sup>(1)</sup> Les informations sont présentées en tenant compte des effets de la compensation réalisée conformément à la norme IAS 32 (cf. note 3.15).

#### 3.1.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Au passif, le portefeuille de transaction est composé de dettes liées à des opérations de vente à découvert, d'opérations de pension et d'instruments financiers dérivés.

en millions d'euros	30/06/2017	31/12/2016
Titres vendus à découvert	21 955	23 151
Autres passifs financiers	93	349
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>22 048</b>	<b>23 500</b>
<b>Dérivés de transaction <sup>(1)</sup></b>	<b>51 820</b>	<b>54 272</b>
Comptes à terme et emprunts interbancaires	220	216
Comptes à terme et emprunts à la clientèle	34	2
Dettes représentées par un titre	21 032	20 959
Dettes subordonnées	103	95
Opérations de pension <sup>(1)</sup>	34 564	35 945
Autres passifs financiers	1 664	1 501
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option</b>	<b>57 617</b>	<b>58 718</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>131 485</b>	<b>136 490</b>

<sup>(1)</sup> Les informations sont présentées en tenant compte des effets de la compensation réalisée conformément à la norme IAS 32 (cf. note 3.15).

Ces passifs sont valorisés en juste valeur à la date d'arrêté avec variation de valeur, coupon inclus, dans le poste du compte de résultat « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », à l'exception des variations de juste valeur attribuables au risque de crédit propre associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat, comptabilisées dans le poste « Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat » au sein des autres éléments du résultat global en application anticipée de ce volet de la norme IFRS 9.

### 3.2 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des autres catégories (« Actifs financiers à la juste valeur », « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » ou « Prêts et créances »).

<i>en millions d'euros</i>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Effets publics et valeurs assimilées	22 940	23 373
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 772	29 286
Titres dépréciés	103	91
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>52 815</b>	<b>52 750</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>10 074</b>	<b>9 158</b>
<b>Prêts</b>	<b>41</b>	<b>33</b>
<b>Montant brut des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>62 930</b>	<b>61 941</b>
Dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts	(54)	(51)
Dépréciation durable sur actions et autres titres à revenu variable	(901)	(970)
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>61 975</b>	<b>60 920</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (avant impôt) <sup>(1)</sup></b>	<b>4 036</b>	<b>4 396</b>

<sup>(1)</sup> Y compris la part des participations ne donnant pas le contrôle (1 224 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 1 343 millions d'euros au 31 décembre 2016). Dans les filiales d'assurance, ce montant de plus value nette latente donne lieu à la reconnaissance symétrique d'une participation aux bénéfices différée, à hauteur de 2 930 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 3 323 millions d'euros au 31 décembre 2016 .

Les actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés en présence d'indices de pertes de valeur lorsque le groupe estime que son investissement pourrait ne pas être recouvré. Pour les titres à revenu variable cotés, une baisse de plus de 50 % par rapport au coût historique ou depuis plus de 36 mois constitue des indices de perte de valeur.

### 3.3 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

#### 3.3.1 Hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers

La répartition des instruments financiers par nature de prix ou modèles de valorisation est donnée dans le tableau ci-dessous :

en millions d'euros	30/06/2017				31/12/2016			
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Total	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>								
Titres	47 800	3 847	184	51 831	39 655	6 144	265	46 064
<i>Titres à revenu fixe</i>	11 422	2 549	184	14 155	9 034	2 950	265	12 249
<i>Titres à revenu variable</i>	36 378	1 298		37 676	30 621	3 194		33 815
Instruments dérivés	780	52 801	1 527	55 108	863	54 633	2 103	57 599
<i>Dérivés de taux</i>		33 367	286	33 653		29 554	359	29 913
<i>Dérivés actions</i>	579	2 794	708	4 081	738	4 762	1 004	6 504
<i>Dérivés de change</i>	92	15 207	293	15 592	5	18 882	438	19 325
<i>Dérivés de crédit</i>		756	219	975		573	283	856
<i>Autres dérivés</i>	109	677	21	807	120	862	19	1 001
Autres actifs financiers		1 706	972	2 678		1 527	1 344	2 871
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>48 580</b>	<b>58 354</b>	<b>2 683</b>	<b>109 617</b>	<b>40 518</b>	<b>62 304</b>	<b>3 712</b>	<b>106 534</b>
Titres	12 903	1 272	2 587	16 762	12 375	226	2 280	14 881
<i>Titres à revenu fixe</i>	650	99	1 837	2 586	642	75	1 524	2 241
<i>Titres à revenu variable</i>	12 253	1 173	750	14 176	11 733	151	756	12 640
Autres actifs financiers		41 859	2 346	44 205		47 366	2 382	49 748
<b>Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>12 903</b>	<b>43 131</b>	<b>4 933</b>	<b>60 967</b>	<b>12 375</b>	<b>47 592</b>	<b>4 662</b>	<b>64 629</b>
Dérivés de taux		8 797		8 797		10 471		10 471
Dérivés actions								
Dérivés de change		1 879		1 879		2 732	2	2 734
<b>Instruments dérivés de couverture</b>		<b>10 676</b>		<b>10 676</b>		<b>13 203</b>	<b>2</b>	<b>13 205</b>
Titres de participation	109	117	2 218	2 444	98	210	1 884	2 192
Autres titres	51 469	3 904	4 109	59 482	51 583	3 547	3 564	58 694
<i>Titres à revenu fixe</i>	45 858	3 190	3 713	52 761	46 863	2 395	3 438	52 696
<i>Titres à revenu variable</i>	5 611	714	396	6 721	4 720	1 152	126	5 998
Autres actifs financiers		27	14	41		18	16	34
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>51 578</b>	<b>4 048</b>	<b>6 341</b>	<b>61 967</b>	<b>51 681</b>	<b>3 775</b>	<b>5 464</b>	<b>60 920</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>								
Titres	21 538	417		21 955	22 113	1 038		23 151
Instruments dérivés	939	50 003	880	51 822	752	52 609	911	54 272
<i>Dérivés de taux</i>	11	29 703	255	29 969	28	25 738	294	26 060
<i>Dérivés actions</i>	725	4 373	259	5 357	523	7 377	154	8 054
<i>Dérivés de change</i>	100	15 050	36	15 186	1	18 442	35	18 478
<i>Dérivés de crédit</i>		609	325	934		419	423	842
<i>Autres dérivés</i>	103	268	5	376	200	633	5	838
Autres passifs financiers		93		93		349		349
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>22 477</b>	<b>50 513</b>	<b>880</b>	<b>73 870</b>	<b>22 865</b>	<b>53 996</b>	<b>911</b>	<b>77 772</b>
Titres		20 805	302	21 107		19 542	93	19 635
Autres passifs financiers	1 293	34 399	820	36 512	1 170	37 029	884	39 083
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>1 293</b>	<b>55 204</b>	<b>1 122</b>	<b>57 619</b>	<b>1 170</b>	<b>56 571</b>	<b>977</b>	<b>58 718</b>
Dérivés de taux		8 635		8 635		9 914	3	9 917
Dérivés actions							1	1
Dérivés de change		3 236		3 236		3 877		3 877
<b>Instruments dérivés de couverture</b>		<b>11 871</b>		<b>11 871</b>		<b>13 791</b>	<b>4</b>	<b>13 795</b>

### 3.3.2 Analyse des actifs et passifs financiers classés en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur

Au 30 juin 2017

en millions d'euros	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période								30/06/2017	
	Au compte de résultat <sup>(1)</sup>			Evénements de gestion de la période		Transferts de la période				
	01/01/2017	Sur les opérations		en capitaux propres	Achats / Emissions	Ventes / Remboursements	vers une autre catégorie comptable	de et vers un autre niveau		Autres variations
		en vie à la clôture	opérations							
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>										
Titres	265	(32)	(1)		77	(31)		(91)	(4)	184
<i>Titres à revenu fixe</i>	265	(32)	(1)		77	(31)		(91)	(4)	184
Instruments dérivés	2 103	65	(75)		63	(646)	(4)	23	(2)	1 527
<i>Dérivés de taux</i>	359	(3)	(12)			(53)	(4)		(1)	286
<i>Dérivés actions</i>	1 004	238	(39)		62	(571)		14		708
<i>Dérivés de change</i>	438	(102)	(30)		1	(19)		5		293
<i>Dérivés de crédit</i>	283	(70)	6			(3)		4	(1)	219
<i>Autres dérivés</i>	19	2								21
Autres actifs financiers	1 344	6	8		1 896	(2 263)			(19)	972
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>3 712</b>	<b>39</b>	<b>(68)</b>		<b>2 036</b>	<b>(2 940)</b>	<b>(4)</b>	<b>(68)</b>	<b>(25)</b>	<b>2 683</b>
Titres	2 280	(26)	15		509	(188)			(3)	2 587
<i>Titres à revenu fixe</i>	1 524	(27)	5		481	(144)			(2)	1 837
<i>Titres à revenu variable</i>	756	1	10		28	(44)			(1)	750
Autres actifs financiers	2 382	(118)	40		1 218	(1 241)		92	(27)	2 346
<b>Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>4 662</b>	<b>(144)</b>	<b>55</b>		<b>1 727</b>	<b>(1 429)</b>		<b>92</b>	<b>(30)</b>	<b>4 933</b>
<i>Dérivés de change</i>	2								(2)	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>2</b>								<b>(2)</b>	
Titres de participation <sup>(2)</sup>	1 884	31	8	52	363	(33)	(1)	(56)	(30)	2 218
Autres titres	3 564	7	3	2	769	(118)		(118)		4 109
<i>Titres à revenu fixe</i>	3 438	9		(5)	500	(112)		(118)	1	3 713
<i>Titres à revenu variable</i>	126	(2)	3	7	269	(6)			(1)	396
Autres actifs financiers	16					(2)				14
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>5 464</b>	<b>38</b>	<b>11</b>	<b>54</b>	<b>1 132</b>	<b>(153)</b>	<b>(1)</b>	<b>(174)</b>	<b>(30)</b>	<b>6 341</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>										
Instruments dérivés	911	(287)	(34)		352	(98)		34	2	880
<i>Dérivés de taux</i>	294	7	(3)			(37)		(6)		255
<i>Dérivés actions</i>	154	(230)	2		333	(27)		26	1	259
<i>Dérivés de change</i>	35	(8)	(13)		17	(10)		14	1	36
<i>Dérivés de crédit</i>	423	(56)	(20)		2	(24)				325
<i>Autres dérivés</i>	5									5
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>911</b>	<b>(287)</b>	<b>(34)</b>		<b>352</b>	<b>(98)</b>		<b>34</b>	<b>2</b>	<b>880</b>
Titres	93	(3)			214	(2)				302
Autres passifs financiers	884	83	(136)		588	(599)				820
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>977</b>	<b>80</b>	<b>(136)</b>		<b>802</b>	<b>(601)</b>				<b>1 122</b>
<i>Dérivés de taux</i>	3								(3)	
<i>Dérivés actions</i>	1								(1)	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>4</b>								<b>(4)</b>	

<sup>(1)</sup> Les principaux impacts comptabilisés en compte de résultat sont mentionnés en note 6.3.

<sup>(2)</sup> Les titres Visa Europe étaient inscrits en titres de participation au 31 décembre 2015 pour 606 millions d'euros. Ils ont été cédés au 1<sup>er</sup> semestre 2016 conformément aux termes du protocole conclu avec Visa Inc. (cf. note 1.3) ; cette cession a généré une plus-value de 831 millions d'euros.

Au 30 juin 2016

en millions d'euros	Gains et pertes comptabilisés au cours				Evénements de gestion				Autres variations	30/06/2016
	Au compte de résultat <sup>(1)</sup>		opérations		de la période		Transferts de la période			
	01/01/2016	opérations en vie à la clôture	opérations sorties du bilan à la clôture	en capitaux propres	Achats / Emissions	Ventes / Remboursements	autre catégorie comptable	de et vers un autre niveau		
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>										
Titres	355	(9)			221	(96)		(2)	(1)	468
Titres à revenu fixe	355	(9)			221	(96)		(2)	(1)	468
Titres à revenu variable										
Instruments dérivés	2 101	48	(256)		280	(226)		(345)	(276)	1 326
Dérivés de taux	1 102	6	(131)			(118)		(345)	(36)	478
Dérivés actions	343	(96)	(60)		286	(86)			(11)	376
Dérivés de change	144	162				(20)			(149)	137
Dérivés de crédit	507	(47)	(65)			(10)			(72)	313
Autres dérivés	5	23			(6)	8			(8)	22
Autres actifs financiers	735	2			624	(598)			(1)	762
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>3 191</b>	<b>41</b>	<b>(256)</b>		<b>1 125</b>	<b>(920)</b>		<b>(347)</b>	<b>(278)</b>	<b>2 556</b>
Titres	2 348	(104)	16		33	(126)			(7)	2 160
Titres à revenu fixe	1 409	(103)	2		13	(55)			(1)	1 265
Titres à revenu variable	939	(1)	14		20	(71)			(6)	895
Autres actifs financiers	3 173	(44)	18		523	(813)	(32)	135	(19)	2 941
<b>Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>5 521</b>	<b>(148)</b>	<b>34</b>		<b>556</b>	<b>(939)</b>	<b>(32)</b>	<b>135</b>	<b>(26)</b>	<b>5 101</b>
Dérivés de taux	7								-7	
Dérivés de change	4								-4	
Dérivés de crédit		(1)							1	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>11</b>	<b>(1)</b>							<b>(10)</b>	
Titres de participation <sup>(2)</sup>	2 277	(13)	(824)	281	203	(61)			(2)	1 861
Autres titres	2 926	20	3	53	647	(221)		(14)		3 414
Titres à revenu fixe	2 776	20		60	637	(198)		(14)		3 281
Titres à revenu variable	150		3	(7)	10	(23)				133
Autres actifs financiers	19			(1)	2	(3)				17
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>5 222</b>	<b>7</b>	<b>(821)</b>	<b>333</b>	<b>852</b>	<b>(285)</b>		<b>(14)</b>	<b>(2)</b>	<b>5 292</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>										
Titres	24					(18)				6
Instruments dérivés	1 582	256	(315)		14	(400)		2	(63)	1 076
Dérivés de taux	778	17	(185)		10	(108)			(154)	358
Dérivés actions	308	192	(3)		1	(274)		2	(2)	224
Dérivés de change	14	9	(7)		3					19
Dérivés de crédit	469	56	(106)			(18)			1	402
Autres dérivés	13	(18)	(14)						92	73
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>1 606</b>	<b>256</b>	<b>(315)</b>		<b>14</b>	<b>(418)</b>		<b>2</b>	<b>(63)</b>	<b>1 082</b>
Titres	28	1	(1)		32	(31)			1	30
Autres passifs financiers	1 313	15	(22)		912	(884)		3		1 337
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>1 341</b>	<b>16</b>	<b>(23)</b>		<b>944</b>	<b>(915)</b>		<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1 367</b>
Dérivés de taux	101								-65	36
Dérivés de change										
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>101</b>								<b>(65)</b>	<b>36</b>

(1) Les principaux impacts comptabilisés en compte de résultat sont mentionnés en note 4.3.

(2) Les titres Visa Europe étaient inscrits en titres de participation au 31 décembre 2015 pour 606 millions d'euros. Ils ont été cédés au 1er semestre 2016 conformément aux termes du protocole conclu avec Visa Inc. Cette cession avait généré une plus-value de 831 millions d'euros.

### 3.3.3 Analyse des transferts entre niveaux de la hiérarchie de juste valeur

en millions d'euros	1er semestre 2017						
	De Vers	niveau 1 niveau 2	niveau 1 niveau 3	niveau 2 niveau 1	niveau 2 niveau 3	niveau 3 niveau 1	niveau 3 niveau 2
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>							
Titres		24		36		40	132
Titres à revenu fixe		20				40	132
Titres à revenu variable		4		36			
Instruments dérivés						33	10
Dérivés de taux						10	10
Dérivés actions						14	
Dérivés de change						5	
Dérivés de crédit						4	
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>		<b>24</b>		<b>36</b>		<b>73</b>	<b>142</b>
Titres				4			
Titres à revenu fixe				4			
Titres à revenu variable							
Autres actifs financiers						92	
<b>Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>				<b>4</b>		<b>92</b>	
Titres de participation						(56)	
Autres titres		766		389		38	156
Titres à revenu fixe		765		389		38	156
Titres à revenu variable		1					
Autres actifs financiers							
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>		<b>766</b>		<b>389</b>		<b>(18)</b>	<b>156</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>							
Titres		32					
Instruments dérivés						47	13
Dérivés de taux							6
Dérivés actions						31	5
Dérivés de change						16	2
Dérivés de crédit							
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>		<b>32</b>				<b>47</b>	<b>13</b>

Le montant des transferts indiqué dans ce tableau est celui de la dernière valorisation précédant le changement de niveau.

en millions d'euros	1er semestre 2016				
	De Vers	niveau 1 niveau 2	niveau 2 niveau 1	niveau 2 niveau 3	niveau 3 niveau 2
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Titres		53	393		2
Titres à revenu fixe		53	54		2
Titres à revenu variable			339		
Instruments dérivés					345
Dérivés de taux <sup>(1)</sup>					345
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>		<b>53</b>	<b>393</b>		<b>347</b>
Titres					
Autres actifs financiers				135	
<b>Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>				<b>135</b>	
Titres de participation					
Autres titres		931	666	111	125
Titres à revenu fixe		931	616	111	125
Titres à revenu variable			50		
Autres actifs financiers					
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>		<b>931</b>	<b>666</b>	<b>111</b>	<b>125</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>					
Titres		6	1		
Instruments dérivés					2
Dérivés actions <sup>(2)</sup>					2
Dérivés de crédit					
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>		<b>6</b>	<b>1</b>		<b>2</b>
Autres passifs financiers				3	
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>				<b>3</b>	

<sup>(1)</sup> Concernant les instruments dérivés Helvetix, la contribution des ajustements de valorisation étant devenue très significative, au regard de la juste valeur de ces instruments prise dans son ensemble, le groupe a procédé à un transfert en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur au cours de l'exercice 2015 ;

<sup>(2)</sup> Les taux de rendement synthétique (TRS) et pensions indexés sur un panier d'actions ont été transférés en niveau 3 de juste valeur au cours de l'exercice 2015 suite à une évolution du modèle de valorisation basé sur des données propriétaires.



### 3.3.4 Sensibilité de la juste valeur de niveau 3 aux variations des principales hypothèses

Au 30 juin 2017, Natixis a évalué une sensibilité de la juste valeur de ses instruments valorisés à partir de paramètres non observables. Cette sensibilité permet d'estimer à l'aide d'hypothèses probables les effets des fluctuations des marchés du fait d'un environnement économique incertain. Cette estimation a été effectuée par le biais :

- d'une variation « normée <sup>(1)</sup> » des paramètres non observables en lien avec les hypothèses des ajustements additionnels de valorisation pour les instruments de taux, change et actions. La sensibilité calculée est de 17 millions d'euros ;
- d'une variation forfaitaire de 50 points de base (à la hausse ou à la baisse) appliqués à la marge utilisée pour l'actualisation des flux attendus des CDO *Trups*, soit un impact de sensibilité correspondant à une amélioration de la valorisation de 10 millions d'euros en cas d'amélioration des paramètres ci-dessus ou à une baisse de la valorisation de 9 millions d'euros en cas de dégradation de ces mêmes paramètres.

## 3.4 PRÊTS ET CRÉANCES

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. La grande majorité des crédits accordés par le groupe est classée dans cette catégorie. Les informations relatives au risque de crédit sont présentées en note 4.7.

### 3.4.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Prêts et créances sur les établissements de crédit	120 591	123 394
Dépréciations individuelles	(61)	(63)
Dépréciations sur base de portefeuilles	(9)	(8)
<b>TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>120 521</b>	<b>123 323</b>

La juste valeur des prêts et créances sur établissement de crédit s'élève à 122 206 millions d'euros au 30 juin 2017 (contre 125 175 millions d'euros au 31 décembre 2016).

### Décomposition des prêts et créances bruts sur les établissements de crédit

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires débiteurs	6 489	8 155
Opérations de pension	9 567	9 706
Comptes et prêts	102 486	103 323
Titres assimilés à des prêts et créances	362	317
Autres prêts et créances sur les établissements de crédit	1 619	1 822
Prêts et créances dépréciés	68	71
<b>TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES BRUTS SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>120 591</b>	<b>123 394</b>

Les créances sur opérations avec le réseau s'élèvent à 100 411 millions d'euros au 30 juin 2017 (101 087 millions d'euros au 31 décembre 2016).

<sup>(1)</sup> Soit l'écart type des prix de consensus utilisés pour l'évaluation des paramètres.

### 3.4.2 Prêts et créances sur la clientèle

<i>en millions d'euros</i>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Prêts et créances sur la clientèle	236 639	251 642
Dépréciations individuelles	(3 214)	(3 275)
Dépréciations sur base de portefeuilles	(579)	(597)
<b>TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>	<b>232 846</b>	<b>247 770</b>

La juste valeur des prêts et créances sur la clientèle s'élève à 233 967 millions d'euros au 30 juin 2017 (contre 249 809 millions d'euros au 31 décembre 2016).

### Décomposition des prêts et créances bruts sur la clientèle

<i>en millions d'euros</i>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>4 666</b>	<b>5 501</b>
Prêts à la clientèle financière	3 942	3 725
Crédits de trésorerie	26 198	27 708
Crédits à l'équipement	28 763	29 959
Crédits au logement	55 563	56 774
Crédits à l'exportation	3 319	3 398
Opérations de pension	36 739	43 996
Opérations de location-financement	11 079	10 741
Prêts subordonnés	192	194
Autres crédits	32 502	32 939
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>198 297</b>	<b>209 434</b>
<b>Titres assimilés à des prêts et créances</b>	<b>17 145</b>	<b>19 721</b>
<b>Autres prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>7 658</b>	<b>7 766</b>
<b>Prêts et créances dépréciés</b>	<b>8 873</b>	<b>9 220</b>
<b>TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES BRUTS SUR LA CLIENTÈLE</b>	<b>236 639</b>	<b>251 642</b>

### 3.5 ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable ayant une date d'échéance déterminée et que le groupe a l'intention manifeste et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance.

<i>en millions d'euros</i>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Effets publics et valeurs assimilées	1 412	1 582
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 187	1 455
<b>Montant brut des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>2 599</b>	<b>3 037</b>
Dépréciations	(2)	(2)
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE</b>	<b>2 597</b>	<b>3 035</b>

La juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'élève à 2 958 millions d'euros au 30 juin 2017 (contre 3 466 millions d'euros au 31 décembre 2016).

### 3.6 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

#### Portefeuille d'actifs financiers reclassés

En application des amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers », le groupe a procédé au reclassement de certains actifs financiers.

Aucun nouveau reclassement n'a été réalisé au cours du premier semestre 2017.

<i>en millions d'euros</i>	Valeur nette comptable		Juste valeur	
	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2017	31/12/2016
<b>Actifs reclassés vers la catégorie</b>				
Prêts et créances	7 760	8 372	6 951	7 363
<b>TOTAL DES TITRES RECLASSÉS</b>	<b>7 760</b>	<b>8 372</b>	<b>6 951</b>	<b>7 363</b>

#### Variation de juste valeur qui aurait été comptabilisée si les titres n'avaient pas été reclassés

<i>en millions d'euros</i>	1er semestre 2017	Exercice 2016
<b>Variation de juste valeur</b>		
- qui aurait été enregistrée au compte de résultat si les titres n'avaient pas été reclassés	5	1
- qui aurait été enregistrée en gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres si les titres n'avaient pas été reclassés	8	(93)

### 3.7 COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Comptes d'encaissement	217	2 738
Charges constatées d'avance	262	191
Produits à recevoir	515	1 128
Autres comptes de régularisation	1 696	2 859
<b>Comptes de régularisation - actif</b>	<b>2 690</b>	<b>6 916</b>
Dépôts de garantie versés	21 947	20 849
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	284	245
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	10 638	9 541
Autres actifs divers liés à l'assurance	2 206	2 113
Débiteurs divers	12 106	13 002
<b>Actifs divers</b>	<b>47 181</b>	<b>45 750</b>
<b>TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>	<b>49 871</b>	<b>52 666</b>

### 3.8 ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition liés aux opérations de l'exercice sont analysés dans le cadre de la note relative au périmètre de consolidation.

<i>en millions d'euros</i>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	<b>3 803</b>	<b>3 725</b>
Acquisitions <sup>(1)</sup>	116	176
Cessions		(4)
Perte de valeur		(117)
Reclassements		(24)
Écarts de conversion	(121)	47
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>3 798</b>	<b>3 803</b>

<sup>(1)</sup> Les principales opérations de la période ont conduit à constater les écarts d'acquisition suivants :

- Modification de l'écart d'acquisition de Fidor de + 100 millions d'euros dans le cadre des travaux d'affectation en cours qui se poursuivront jusqu'au quatrième trimestre 2017 (délai d'un an à compter de l'acquisition) ;
- Première consolidation de la holding Nefer et de sa filiale DocOne (2 millions d'euros) ;
- Acquisition de PayPlug par Natixis (14 millions d'euros).

Au 30 juin 2017, le montant des écarts d'acquisition s'élève en valeur brute à 4 288 millions d'euros et le montant cumulé des pertes de valeur s'élève à - 490 millions d'euros.

En l'absence d'indicateur de dépréciation, aucun test de dépréciation n'a été réalisé. Au 1<sup>er</sup> semestre 2016, une perte de valeur a été constatée sur l'écart d'acquisition relatif à la Coface.

Certains écarts d'acquisition constatés aux Etats-Unis donnent lieu à un amortissement fiscal sur 15 ans à l'origine d'une différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale de l'écart d'acquisition. Cette différence de traitement génère un impôt différé passif de 491 millions d'euros au 30 juin 2017 (530 millions d'euros au 31 décembre 2016).

#### Écarts d'acquisition détaillés :

<i>en millions d'euros</i>	<b>Valeur nette comptable</b>	
	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Épargne	3 052	3 167
Banque de Grande Clientèle	81	87
Services Financiers Spécialisés	89	64
Participations financières (Coface)	282	282
<b>Natixis</b>	<b>3 504</b>	<b>3 600</b>
<b>Banques Palatine</b>	<b>53</b>	<b>53</b>
<b>Crédit Foncier</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
<b>BPCE International</b>	<b>44</b>	<b>43</b>
<b>Fidor AG</b>	<b>180</b>	<b>80</b>
<b>Autres <sup>(1)</sup></b>	<b>4</b>	<b>14</b>
<b>TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION</b>	<b>3 798</b>	<b>3 803</b>

<sup>(1)</sup> Reclassement de 12 millions d'euros au titre du transfert de S-Money vers les Services Financiers Spécialisés Natixis et augmentation de 2 millions d'euros liée à la première consolidation de DocOne détenue par la holding Nefer.

### 3.9 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes, qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit » ou en « Dettes envers la clientèle ».

#### 3.9.1 Dettes envers les établissements de crédit

<i>en millions d'euros</i>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Comptes à vue	18 989	20 515
Opérations de pension	6 289	5 305
Dettes rattachées	8	7
<b>Dettes à vue envers les établissements de crédit</b>	<b>25 286</b>	<b>25 827</b>
Emprunts et comptes à terme	83 666	76 325
Opérations de pension	15 227	11 215
Dettes rattachées	193	331
<b>Dettes à terme envers les établissements de crédit</b>	<b>99 086</b>	<b>87 871</b>
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>124 372</b>	<b>113 698</b>

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit s'élève à 124 470 millions d'euros au 30 juin 2017 (contre 112 160 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les dettes sur opérations avec le réseau s'élèvent à 35 347 millions d'euros au 30 juin 2017 (38 099 millions d'euros au 31 décembre 2016).

#### 3.9.2 Dettes envers la clientèle

<i>en millions d'euros</i>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>	<b>23 756</b>	<b>23 508</b>
Livret A	252	255
Plans et comptes épargne-logement	286	299
Autres comptes d'épargne à régime spécial	1 665	1 616
Dettes rattachées	7	1
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>2 210</b>	<b>2 171</b>
Comptes et emprunts à vue	5 635	8 143
Comptes et emprunts à terme	17 070	19 448
Dettes rattachées	97	103
<b>Autres comptes de la clientèle</b>	<b>22 802</b>	<b>27 694</b>
À vue	21 979	11 872
À terme	26 184	36 289
Dettes rattachées	28	28
<b>Opérations de pension</b>	<b>48 191</b>	<b>48 189</b>
<b>Autres dettes envers la clientèle</b>	<b>2 240</b>	<b>2 335</b>
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>99 198</b>	<b>103 897</b>

La juste valeur des dettes envers la clientèle s'élève à 99 220 millions d'euros au 30 juin 2017 (contre 103 962 millions d'euros au 31 décembre 2016).

### 3.10 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « Dettes subordonnées ».

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires	139 384	147 813
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	67 845	71 754
Autres dettes représentées par un titre	5 552	1 701
<b>Total</b>	<b>212 781</b>	<b>221 268</b>
Dettes rattachées	2 039	2 445
<b>TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>214 820</b>	<b>223 713</b>

La juste valeur des dettes représentées par un titre s'élève à 220 051 millions d'euros au 30 juin 2017 (contre 230 449 millions d'euros au 31 décembre 2016).

### 3.11 COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Comptes d'encaissement	3 119	5 829
Produits constatés d'avance	279	272
Charges à payer	1 252	1 095
Autres comptes de régularisation créditeurs	4 072	3 813
<b>Comptes de régularisation - passif</b>	<b>8 722</b>	<b>11 009</b>
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	395	286
Dépôts de garantie reçus	16 050	19 927
Créditeurs divers	9 753	10 612
Passifs divers liés à l'assurance	9 387	8 980
<b>Passifs divers</b>	<b>35 585</b>	<b>39 805</b>
<b>TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>	<b>44 307</b>	<b>50 814</b>

### 3.12 PROVISIONS

Les provisions sont détaillées dans le tableau de variations ci-dessous.

<i>en millions d'euros</i>	01/01/2017	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	30/06/2017
Provisions pour engagements sociaux <sup>(2)</sup>	1 096	62	(88)	(18)	(35)	1 017
Provisions pour restructurations <sup>(3)</sup>	56	10	(7)			59
Risques légaux et fiscaux <sup>(4)</sup>	1 073	57	(8)	(35)	(72)	1 015
Engagements de prêts et garanties	110	33	(2)	(9)		132
Provisions pour activité d'épargne-logement	4					4
Autres provisions d'exploitation	693	104	(19)	(53)	13	738
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>3 032</b>	<b>266</b>	<b>(124)</b>	<b>(115)</b>	<b>(94)</b>	<b>2 965</b>

<sup>(1)</sup> Les autres mouvements comprennent la variation de l'écart de réévaluation sur les passifs sociaux (- 30 millions d'euros avant impôts) ainsi que les impacts relatifs aux variations de périmètre et à la conversion.

<sup>(2)</sup> Dont 943 millions d'euros au 30 juin 2017 liés aux régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme.

<sup>(3)</sup> Au 30 juin 2017, les provisions pour restructuration incluent 3 millions d'euros au titre du plan d'adaptation de l'emploi chez Natixis clôturé en 2015 (6 millions d'euros au 31 décembre 2016).

<sup>(4)</sup> Au 30 juin 2017, les provisions pour risques légaux et fiscaux incluent 436 millions d'euros au titre de l'encours net Madoff (480 millions d'euros au 31 décembre 2016).

### 3.13 DETTES SUBORDONNÉES

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres super subordonnés.

<i>en millions d'euros</i>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Dettes subordonnées à durée déterminée	16 836	19 027
Dettes subordonnées à durée indéterminée	312	312
<b>Dettes subordonnées et assimilés</b>	<b>17 148</b>	<b>19 339</b>
Dettes rattachées	340	367
Réévaluation de la composante couverte	556	658
<b>TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES</b>	<b>18 044</b>	<b>20 364</b>

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 20 370 millions d'euros au 30 juin 2017 (contre 22 148 millions d'euros au 31 décembre 2016).

### 3.14 ACTIONS ORDINAIRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

#### Titres supersubordonnés à durée indéterminée classés en capitaux propres

Entité émettrice	Date d'émission	Devise	Montant (en devise d'origine)	Date d'option de remboursement	Date de majoration d'intérêt	Taux	Nominal (en millions d'euros <sup>(1)</sup> )	
							30/06/2017	31/12/2016
BPCE	30 juillet 2004	USD	200 millions	30 septembre 2017	néant	Min (CMAT 10 ans + 0,3% ; 9%)	142	142
BPCE	12 octobre 2004	EUR	80 millions	12 juillet 2017	néant	Min (CMS 10 ans ; 7%)	80	80
BPCE	27 janvier 2006	USD	300 millions	27 juillet 2017	néant	6,75%	214	214
BPCE	30 octobre 2007	EUR	509 millions	30 octobre 2017	30 octobre 2017	6,12%	509	509
BPCE	6 août 2009	EUR	374 millions	30 septembre 2019	30 septembre 2019	12,50%	374	374
BPCE	6 août 2009	USD	444 millions	30 septembre 2019	30 septembre 2019	12,50%	309	309
<b>TOTAL</b>							<b>1 628</b>	<b>1 628</b>

<sup>(1)</sup> Nominal converti en euros au cours de change en vigueur à la date de classement en capitaux propres.

Les émissions de titres supersubordonnés à durée indéterminée antérieures au 30 juin 2009 s'analysent, depuis cette date, comme des instruments de capitaux propres émis en raison d'une clause devenue discrétionnaire concernant le paiement de la rémunération. Auparavant, elles figuraient en dettes subordonnées et assimilées. La transformation de ces instruments de dette en instruments de capitaux propres avait été traitée comptablement comme une extinction de la dette.

Les émissions postérieures au 30 juin 2009 ont toujours été classées en capitaux propres compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération.

### 3.15 COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers compensés au bilan l'ont été au regard des critères de la norme IAS 32. Selon cette norme, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si :

- le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Au sein du groupe BPCE SA, l'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées majoritairement par Natixis avec des chambres de compensation pour lesquels les critères de la norme IAS 32 sont respectés :

- pour les dérivés, il s'agit de la compensation par devise des valorisations actives et des valorisations passives des dérivés ;

- pour les opérations d'*assets switch*, ayant des nominaux similaires, ainsi que des maturités et des devises identiques, le groupe présente ces opérations sous la forme d'un seul actif ou passif financier ;
- pour les opérations de pension livrée, le montant inscrit au bilan correspond au montant net des contrats de prise et de mise en pension livrée sur titres qui :
  - sont conclus avec la même chambre de compensation,
  - présentent la même date d'échéance,
  - portent sur le même titre et le même dépositaire,
  - sont conclus dans la même devise.

Les actifs et passifs financiers « sous accords de compensation non compensés au bilan » correspondent aux encours d'opérations sous contrats cadres de compensation ou assimilés, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation restrictifs de la norme IAS 32. C'est le cas notamment des dérivés ou d'encours de pensions livrées de gré à gré faisant l'objet de conventions cadres au titre desquelles les critères du règlement net ou la réalisation d'un règlement simultané de l'actif et du passif ne peut être démontré ou bien pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Pour ces instruments, les colonnes « Actifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie » et « Passifs financiers associés et instruments financiers donnés en garantie » comprennent notamment :

- pour les opérations de pension :
  - les emprunts ou prêts résultant d'opérations de pensions inverses avec la même contrepartie, ainsi que les titres reçus ou donnés en garantie (pour la juste valeur desdits titres),
  - les appels de marge sous forme de titres (pour la juste valeur desdits titres) ;
- pour les opérations de dérivés, les justes valeurs de sens inverse avec la même contrepartie, ainsi que les appels de marge sous forme de titres.

Les appels de marge reçus ou versés en trésorerie figurent dans les colonnes « Appels de marge reçus (*cash collateral*) » et « Appels de marge versés (*cash collateral*) ».

### 3.15.1 Actifs financiers

#### Actifs financiers sous accords de compensation compensés au bilan

	30/06/2017			31/12/2016		
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montant net des actifs financiers présentés au bilan
<i>en millions d'euros</i>						
Instruments dérivés (transaction et couverture)	85 330	19 550	65 780	90 508	19 705	70 803
Opérations de pension	44 256	7 001	37 255	49 879	7 502	42 377
<b>Actifs financiers à la juste valeur</b>	<b>129 586</b>	<b>26 551</b>	<b>103 035</b>	<b>140 387</b>	<b>27 207</b>	<b>113 180</b>
<b>Opérations de pension (portefeuille de prêts et créances)</b>	<b>53 803</b>	<b>7 496</b>	<b>46 307</b>	<b>66 274</b>	<b>12 572</b>	<b>53 702</b>
<b>TOTAL</b>	<b>183 389</b>	<b>34 047</b>	<b>149 342</b>	<b>206 661</b>	<b>39 779</b>	<b>166 882</b>

#### Actifs financiers sous accords de compensation non compensés au bilan

	30/06/2017				31/12/2016			
	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus ( <i>cash collateral</i> )	Exposition nette	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus ( <i>cash collateral</i> )	Exposition nette
<i>en millions d'euros</i>								
Instruments dérivés (transaction et couverture)	65 780	36 864	11 562	17 354	70 803	33 251	12 985	24 567
Opérations de pension	83 561	75 912	7	7 642	96 079	80 614	44	15 421
<b>TOTAL</b>	<b>149 341</b>	<b>112 776</b>	<b>11 569</b>	<b>24 996</b>	<b>166 882</b>	<b>113 865</b>	<b>13 029</b>	<b>39 988</b>



### 3.15.2 Passifs financiers

#### Passifs financiers sous accords de compensation compensés au bilan

	30/06/2017			31/12/2016		
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montant net des passifs financiers présentés au bilan
<i>en millions d'euros</i>						
Instruments dérivés (transaction et couverture)	83 241	19 550	63 691	87 772	19 705	68 067
Opérations de pension	41 565	7 001	34 564	43 447	7 502	35 945
<b>Passifs financiers à la juste valeur</b>	<b>124 806</b>	<b>26 551</b>	<b>98 255</b>	<b>131 219</b>	<b>27 207</b>	<b>104 012</b>
<b>Opérations de pension (portefeuille de dettes)</b>	<b>77 204</b>	<b>7 496</b>	<b>69 708</b>	<b>77 285</b>	<b>12 572</b>	<b>64 713</b>
<b>TOTAL</b>	<b>202 010</b>	<b>34 047</b>	<b>167 963</b>	<b>208 504</b>	<b>39 779</b>	<b>168 725</b>

#### Passifs financiers sous accords de compensation non compensés au bilan

	30/06/2017				31/12/2016			
	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Actifs financiers associés et instruments financiers donnés en garantie	Appels de marge versés (cash collateral)	Exposition nette	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Actifs financiers associés et instruments financiers donnés en garantie	Appels de marge versés (cash collateral)	Exposition nette
<i>en millions d'euros</i>								
Instruments dérivés (transaction et couverture)	63 691	36 608	11 222	15 861	68 067	34 170	12 115	21 782
Opérations de pension	104 272	90 470	1	13 801	100 658	79 535	8	21 115
<b>TOTAL</b>	<b>167 963</b>	<b>127 078</b>	<b>11 223</b>	<b>29 662</b>	<b>168 725</b>	<b>113 705</b>	<b>12 123</b>	<b>42 897</b>

## Note 4 Notes relatives au compte de résultat

### 4.1 INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS

Ce poste enregistre les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, à savoir les prêts et emprunts sur les opérations interbancaires et sur les opérations clientèle, le portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Il enregistre également les coupons courus et échus des titres à revenu fixe comptabilisés dans le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et des dérivés de couverture, étant précisé que les intérêts courus des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

<i>en millions d'euros</i>	1er semestre 2017			1er semestre 2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Prêts et créances avec la clientèle	3 123	(828)	2 295	2 958	(582)	2 376
Prêts et créances avec les établissements de crédit	741	(524)	217	725	(582)	143
Opérations de location-financement	212	///	212	186	///	186
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	///	(2 233)	(2 233)	///	(2 348)	(2 348)
Instruments dérivés de couverture	2 112	(1 727)	385	2 220	(1 743)	477
Actifs financiers disponibles à la vente	536	///	536	564	///	564
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	63	///	63	66	///	66
Actifs financiers dépréciés	///	///	///	6	///	6
Autres produits et charges d'intérêts	5	(48)	(43)	2	(78)	(76)
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS</b>	<b>6 792</b>	<b>(5 360)</b>	<b>1 432</b>	<b>6 727</b>	<b>(5 333)</b>	<b>1 394</b>

### 4.2 PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

Les commissions sont enregistrées en fonction du type de service rendu et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché.

Ce poste comprend notamment les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.), des services ponctuels (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.), l'exécution d'un acte important ainsi que les commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, qui conduisent le groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle.

En revanche, les commissions assimilées à des compléments d'intérêt et faisant partie intégrante du taux effectif du contrat figurent dans la marge d'intérêt.

<i>en millions d'euros</i>	1er semestre 2017			1er semestre 2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations interbancaires et de trésorerie	2	(22)	(20)	2	(19)	(17)
Opérations avec la clientèle	524	(4)	520	406	(2)	404
Prestation de services financiers	230	(388)	(158)	187	(364)	(177)
Vente de produits d'assurance vie	92	///	92	95	///	95
Moyens de paiement	280	(121)	159	190	(29)	161
Opérations sur titres	137	(107)	30	111	(96)	15
Activités de fiducie	1 646	///	1 646	1 537	///	1 537
Opérations sur instruments financiers et de hors-bilan	108	(77)	31	75	(79)	(4)
Autres commissions	144	(489)	(345)	141	(457)	(316)
<b>TOTAL DES COMMISSIONS</b>	<b>3 163</b>	<b>(1 208)</b>	<b>1 955</b>	<b>2 744</b>	<b>(1 046)</b>	<b>1 698</b>

### 4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Ce poste enregistre les gains et pertes des actifs et passifs financiers de transaction, ou comptabilisés sur option à la juste valeur par résultat y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne « Résultat sur opérations de couverture » comprend la réévaluation des dérivés en couverture de juste valeur ainsi que la réévaluation symétrique de l'élément couvert, la contrepartie de la réévaluation en juste valeur du portefeuille macro couvert et la part inefficace des couvertures de flux de trésorerie.

<i>en millions d'euros</i>	<b>1er semestre 2017</b>	<b>1er semestre retraité 2016 <sup>(2)</sup></b>
Résultats sur instruments financiers de transaction <sup>(1)</sup>	1 338	1 388
Résultats sur instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option <sup>(2)</sup>	496	(546)
Résultats sur opérations de couverture	6	9
- Inefficacité de la couverture de juste valeur	8	9
- Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie	(2)	
Résultats sur opérations de change <sup>(3)</sup>	(6)	50
<b>TOTAL DES GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>1 834</b>	<b>901</b>

<sup>(1)</sup> La ligne « Résultats sur instruments financiers de transaction » inclut sur le premier semestre 2017 :

- les réfections appliquées à la juste valeur des CDS conclus avec les monolines qui conduisent à une diminution du stock de réfaction de 10 millions d'euros au cours du premier semestre 2017, contre un charge de 17 millions d'euros au premier semestre 2016, hors effet impact de change portant le stock total de réfaction à 61 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 112 millions d'euros au 30 juin 2016 ;
- au 1<sup>er</sup> semestre 2017 une reprise de la totalité de la provision sur base de portefeuilles constituée sur les expositions relatives aux CDPC (Credit Derivatives Product Companies) a été constaté pour un montant de 1 million d'euros. Au 30 juin 2016, le stock avait été maintenu à 4 millions d'euros ;
- la variation de juste valeur des dérivés affectée à hauteur de + 66 millions d'euros par l'évolution des réfections pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA), à hauteur de - 50 millions d'euros par l'évolution du risque de non-exécution dans la valorisation des instruments dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment – DVA), et à hauteur de + 42 millions par la prise en compte d'un ajustement pour coût de financement (Funding Valuation Adjustment – FVA).

<sup>(2)</sup> Le résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2016 a été retraité des effets de l'application anticipée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la norme IFRS 9 pour les passifs financiers à la juste valeur sur option avec l'impact suivant : Résultat sur instruments financiers à juste valeur sur option: + 36 millions d'euros.

<sup>(3)</sup> Dont au 1<sup>er</sup> semestre 2016 un produit de 47 millions d'euros correspondant au recyclage en résultat d'écarts de change lié à des remboursements, par certaines entités, de capital en devises ou d'éléments de situation nette assimilés à du capital.

### 4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Ce poste enregistre les dividendes des titres à revenu variable, les résultats de cession des actifs financiers disponibles à la vente et des autres actifs financiers non évalués à la juste valeur, ainsi que les pertes de valeur des titres à revenu variable enregistrées en raison d'une dépréciation durable.

<i>en millions d'euros</i>	<b>1er semestre 2017</b>	<b>1er semestre 2016</b>
Résultats de cession <sup>(1)</sup>	244	874
Dividendes reçus	122	123
Dépréciation durable des titres à revenu variable <sup>(2)</sup>	(15)	(69)
<b>TOTAL DES GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>351</b>	<b>928</b>

<sup>(1)</sup> La ligne « résultats de cessions » inclut sur le premier semestre 2016 la plus-value de cession les titres de Visa Europe pour 797 millions d'euros ;

<sup>(2)</sup> Au 1<sup>er</sup> semestre 2017, la charge de dépréciation durable des titres à revenu variable s'établit à 15 millions d'euros contre 69 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2016. Cette charge concerne les portefeuilles de l'assurance pour 3 millions d'euros (29 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2016) dont l'impact est neutralisé compte tenu du mécanisme de la participation aux bénéficiés. Au 1<sup>er</sup> semestre 2017, les dépréciations durables des titres à revenu variable <sup>(1)</sup> incluent également 12 millions

<sup>(1)</sup> Hors titres de l'assurance, compte tenu du mécanisme de la participation aux bénéficiés différée.

d'euros de complément de dépréciations sur titres antérieurement dépréciés (44 millions d'euros au 1er semestre 2016). L'application automatique des indices de pertes de valeur sur titres cotés n'a pas entraîné de nouvelle dépréciation significative au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

#### 4.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

Figurent notamment dans ce poste :

- les produits et charges des immeubles de placement (loyers et charges, résultats de cession, amortissements et dépréciations) ;
- les produits et charges liés à l'activité d'assurance (en particulier les primes acquises, les charges de prestation et les variations de provisions techniques des contrats d'assurance) ;
- les produits et charges des opérations de locations opérationnelles ;
- les produits et charges de l'activité de promotion immobilière (chiffre d'affaires, achats consommés).

en millions d'euros	1er semestre 2017			1er semestre 2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Produits et charges des activités d'assurance</b> <sup>(2)</sup>	5 875	(6 198)	(323)	15 854	(15 418)	436
<b>Produits et charges sur opérations de location</b>	168	(205)	(37)	203	(208)	(5)
<b>Produits et charges sur immeubles de placement</b>	68	(28)	40	98	(54)	44
<b>Autres produits et charges d'exploitation bancaire</b> <sup>(1)</sup>	345	(210)	135	372	(116)	256
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>6 456</b>	<b>(6 641)</b>	<b>(185)</b>	<b>16 527</b>	<b>(15 796)</b>	<b>731</b>

<sup>(1)</sup> Y compris une charge de 25 millions d'euros enregistrée au 1<sup>er</sup> semestre 2017 au titre du litige en cours concernant les fonds à formule portant la provision enregistrée à ce titre à 35 millions d'euros.

<sup>(2)</sup> Au 1<sup>er</sup> semestre 2016, la part du partenariat avec CNP Assurances concernant les créances nées d'opérations de réassurance, liées aux contrats réassurés dans les charges et produits d'assurance, s'élevait à 11,7 milliards d'euros.

#### 4.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets de refacturation, les charges sociales ainsi que les avantages du personnel (tels que les charges de retraite). Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et services extérieurs.

en millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016
<b>Charges de personnel</b>	<b>(2 432)</b>	<b>(2 271)</b>
Impôts, taxes et contributions réglementaires <sup>(1)</sup>	(389)	(328)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(1 187)	(1 157)
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(1 576)</b>	<b>(1 485)</b>
<b>TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>(4 008)</b>	<b>(3 756)</b>

<sup>(1)</sup> Les impôts, taxes et contributions réglementaires incluent notamment la cotisation au FRU (Fonds de Résolution Unique) pour un montant annuel de 200 millions d'euros (contre 165 millions d'euros en 2016) et la Taxe de risque systémique des banques (TSB) pour un montant annuel de 39 millions d'euros (contre 47 millions d'euros en 2016).

#### 4.7 COÛT DU RISQUE

Ce poste enregistre la charge nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations constituées sur base de portefeuilles de créances homogènes.

Il porte aussi bien sur les prêts et créances que sur les titres à revenu fixe supportant un risque avéré de contrepartie. Les pertes liées à d'autres types d'instruments (dérivés ou titres comptabilisés à la juste valeur sur option) constatées suite à la défaillance d'établissements de crédit figurent également dans ce poste.

## Coût du risque de la période

<i>en millions d'euros</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	(253)	(270)
Récupérations sur créances amorties	10	26
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(42)	(47)
<b>TOTAL COÛT DU RISQUE</b>	<b>(285)</b>	<b>(291)</b>

## Coût du risque de la période par nature d'actifs

<i>en millions d'euros</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Opérations interbancaires	(1)	2
Opérations avec la clientèle	(280)	(241)
Autres actifs financiers	(4)	(52)
<b>TOTAL COÛT DU RISQUE</b>	<b>(285)</b>	<b>(291)</b>

## Dépréciations et provisions pour risques de crédit

<i>en millions d'euros</i>	01/01/2017	Dotations	Reprises <sup>(1)</sup>	Autres variations <sup>(2)</sup>	30/06/2017
Actifs financiers disponibles à la vente	51	2	(5)	6	54
Opérations interbancaires	71	2	(1)	(2)	70
Opérations avec la clientèle	3 872	495	(514)	(60)	3 793
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2				2
Autres actifs liés aux activités d'assurance	309	6	(3)	32	344
Débiteurs divers	149	4	(3)	(6)	144
<b>Dépréciations déduites de l'actif</b>	<b>4 454</b>	<b>509</b>	<b>(526)</b>	<b>(30)</b>	<b>4 407</b>
Provision pour engagement de prêts et garantie	110	35	(11)	(2)	132
Autres provisions pour risque de crédit	693	22	(4)	(55)	656
<b>Provision de passif</b>	<b>803</b>	<b>57</b>	<b>(15)</b>	<b>(57)</b>	<b>788</b>
<b>TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS POUR RISQUE DE CRÉDIT</b>	<b>5 257</b>	<b>566</b>	<b>(541)</b>	<b>(87)</b>	<b>5 195</b>

<sup>(1)</sup> Dont 252 millions d'euros de reprises de provisions utilisées.

<sup>(2)</sup> Les autres variations concernent principalement les écarts de conversion.

## 4.8 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

en millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016 retraité
Impôts courants	(201)	(46)
Impôts différés	(204)	(198)
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b>	<b>(405)</b>	<b>(244)</b>

### Rapprochement entre la charge d'impôts comptabilisée et la charge d'impôts théorique

	1er semestre 2017		1er semestre 2016 <sup>(2)</sup> retraité	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Résultat net part du groupe	415		1 144	
Variations de valeur des écarts d'acquisition			75	
Participations ne donnant pas le contrôle	266		177	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	(123)		(121)	
Impôts	405		244	
<b>RÉSULTAT COMPTABLE AVANT IMPÔTS ET VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION (A)</b>	<b>963</b>		<b>1 519</b>	
<b>Taux d'imposition de droit commun français (B)</b>		<b>34,43%</b>		<b>34,43%</b>
<b>Charge (produit) d'impôts théorique au taux en vigueur en France (A*B)</b>	<b>(332)</b>		<b>(523)</b>	
Effet de la variation des impôts différés non constatés	(41)	4,3%	1	(0,1%)
Effet des différences permanentes <sup>(1)</sup>	(95)	9,9%	155	(10,3%)
Impôts à taux réduit et activités exonérées	(6)	0,6%	(3)	0,2%
Différence de taux d'impôts sur les revenus taxés à l'étranger	41	(4,3%)		
Impôts sur exercices antérieurs, crédits d'impôts et autres impôts	18	(1,9%)	128	(8,5%)
Autres éléments	10	(1,0%)	(2)	0,1%
<b>CHARGE D'IMPÔTS COMPTABILISÉE</b>	<b>(405)</b>		<b>(244)</b>	
<b>TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (CHARGE D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT RAPPORTÉE AU RÉSULTAT TAXABLE)</b>		<b>42,1%</b>		<b>15,6%</b>

<sup>(1)</sup> Les différences permanentes comprennent notamment la TSB (Taxe systémique bancaire) et la cotisation au FRU (Fonds de Résolution Unique) qui constituent des charges non déductibles (cf. note 4.6). Au 1<sup>er</sup> semestre 2016, elles incluaient également la plus-value sur cession des titres Visa, taxée selon le régime long terme.

<sup>(2)</sup> Les impôts sur exercices antérieurs du 1<sup>er</sup> semestre 2016 comprennent notamment 128 millions d'euros de produits d'impôts résultant principalement de dégrèvements obtenus dont en particulier :

- + 43 millions d'euros suite aux conclusions favorables du rapporteur du Conseil d'État rendant quasi certaine la possibilité de corriger le traitement fiscal de produits de dividendes perçus et imposés par Natixis en 2012 ;
- + 36 millions d'euros liés à la résolution de plusieurs litiges fiscaux chez BPCE SA.

---

## Note 5 Partenariats et entreprises associées

---

### 5.1 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

#### Partenariats et autres entreprises associées

Les principales participations du groupe mises en équivalence concernent les coentreprises et les entreprises associées suivantes :

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
CNP Assurances (groupe)	2 534	2 540
Socram Banque	76	76
Participations du groupe Natixis	625	666
Autres	17	16
<b>Sociétés financières</b>	<b>3 252</b>	<b>3 298</b>
<b>Sociétés non financières</b>	<b>147</b>	<b>147</b>
<b>TOTAL PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>3 399</b>	<b>3 445</b>

### 5.2 QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

<i>en millions d'euros</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
CNP Assurances (groupe)	106	100
Banque BCP SAS <sup>(1)</sup>		2
Participations du groupe Natixis	13	14
Socram Banque	1	2
Autres	1	1
<b>Sociétés financières</b>	<b>121</b>	<b>119</b>
<b>Sociétés non financières</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>123</b>	<b>121</b>

<sup>(1)</sup> La participation de BPCE SA a été cédée en décembre 2016 à la Caisse d'Épargne Ile-de-France.

---

## Note 6 Information sectorielle

---

Le groupe BPCE SA s'articule autour de trois pôles métiers :

La Banque de Proximité incluant :

- les Autres réseaux, qui comprennent la contribution du groupe Crédit Foncier, de BPCE International et de la Banque Palatine.
- Les Services financiers spécialisés de Natixis qui regroupent les métiers de l'affacturage, du crédit-bail, du crédit à la consommation, des cautions et garanties, de l'ingénierie sociale, des paiements et des titres.

L'Épargne qui constitue un des métiers de Natixis, ce pôle intègre la gestion d'actifs, l'assurance, la banque privée et le capital investissement pour compte de tiers.

La Banque de Grande Clientèle de Natixis, qui se positionne comme la banque de la clientèle grandes entreprises et institutionnels de BPCE.

Un pôle Hors métiers regroupant notamment :

- la contribution de l'organe central et du hors pôle de Natixis ;
- les Participations financières de Natixis qui sont composées de Coface, de Natixis Algérie, de Natixis Private Equity et de Corporate Data Solutions;
- le résultat des activités de capital investissement, des sociétés de moyens, des sociétés immobilières et de diverses autres sociétés transverses du groupe ;
- les éléments relatifs aux dépréciations de valeur des écarts d'acquisition et aux amortissements des écarts d'évaluation, ces éléments relevant de la stratégie d'acquisition de participations menée par le groupe ;
- la contribution au Fonds de Résolution Unique ;

Pour mémoire, les comptes 2016 sont présentés pro forma :

- du changement de méthode de comptabilisation des titres super-subordonnés à durée indéterminée et *Additional Tier One* intragroupes : impacts neutres au niveau du Groupe.
- de l'application par anticipation de l'amendement IFRS 9 sur le spread de crédit propre rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : annulation des impacts du spread émetteur en compte de résultat par constatation en capitaux propres.

L'information sectorielle du groupe BPCE SA a été retraitée en conséquence sur les périodes passées.



## INFORMATIONS SECTORIELLES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Résultats par pôle <sup>1</sup>

en millions d'euros	Banque de proximité *		Epargne		Banque de Grande Clientèle		Hors métiers		Groupe BPCE	
	S1-17	S1-16 pf	S1-17	S1-16	S1-17	S1-16	S1-17	S1-16 pf	S1-17	S1-16 pf
Produit net bancaire	1 372	1 385	1 811	1 656	2 016	1 668	188	942	5 387	5 652
Frais de gestion	(942)	(923)	(1 266)	(1 169)	(1 114)	(994)	(847)	(818)	(4 169)	(3 903)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>430</b>	<b>462</b>	<b>545</b>	<b>487</b>	<b>902</b>	<b>675</b>	<b>(659)</b>	<b>125</b>	<b>1 218</b>	<b>1 749</b>
Coefficient d'exploitation	68,6%	66,6%	69,9%	70,6%	55,3%	59,6%	ns	ns	77,4%	69,1%
Coût du risque	(172)	(137)			(78)	(124)	(36)	(29)	(285)	(291)
Résultat des entreprises MEE	1	3	7	6	5	8	110	105	123	121
Gains ou pertes sur autres actifs	2	32	9	19			19	10	30	61
Variations de valeurs des écarts d'acquisition								(75)		(75)
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>261</b>	<b>360</b>	<b>562</b>	<b>513</b>	<b>829</b>	<b>558</b>	<b>(566)</b>	<b>135</b>	<b>1 086</b>	<b>1 565</b>
Impôts sur le résultat	(130)	(134)	(190)	(172)	(255)	(182)	170	244	(405)	(244)
Participations ne donnant pas le contrôle	(17)	(48)	(150)	(122)	(168)	(108)	68	101	(266)	(177)
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>114</b>	<b>178</b>	<b>223</b>	<b>219</b>	<b>406</b>	<b>268</b>	<b>(328)</b>	<b>479</b>	<b>415</b>	<b>1 144</b>
Passage du RNpg pro forma au publiable (1)		(18)						3		(15)
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>114</b>	<b>160</b>	<b>223</b>	<b>219</b>	<b>406</b>	<b>268</b>	<b>(328)</b>	<b>482</b>	<b>415</b>	<b>1 129</b>

\* Hors Banques Populaires, Caisses d'Epargne et leurs filiales consolidées

### Résultats des sous-pôles de la Banque de Proximité

en millions d'euros	Banques Populaires		Caisses d'Epargne		Services Financiers Spécialisés		Autres réseaux		Banque de proximité	
	S1-17	S1-16 pf	S1-17	S1-16 pf	S1-17	S1-16	S1-17	S1-16 pf	S1-17	S1-16 pf
Produit net bancaire					691	684	681	701	1 372	1 385
Frais de gestion					(459)	(446)	(483)	(477)	(942)	(923)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>					<b>232</b>	<b>238</b>	<b>198</b>	<b>224</b>	<b>430</b>	<b>462</b>
Coefficient d'exploitation					66,4%	65,2%	70,9%	68,0%	68,6%	66,6%
Coût du risque					(35)	(29)	(137)	(108)	(172)	(137)
Résultat des entreprises MEE				2			1	1	1	3
Gains ou pertes sur autres actifs						31	2	1	2	32
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>				<b>2</b>	<b>197</b>	<b>240</b>	<b>64</b>	<b>117</b>	<b>261</b>	<b>360</b>

<sup>1</sup> Impact résultat net part du groupe sur le pro forma au premier semestre 2016 : + 15 millions d'euros après retraitement des soultes sur remboursements anticipés (+ 8 millions d'euros hors soultes sur remboursements anticipés) dont

- produit net bancaire + 36 millions d'euros après retraitement des soultes sur remboursements anticipés (+ 19 millions d'euros hors soultes sur remboursements anticipés) ;
- impôts sur le résultat - 12 millions d'euros après retraitement des soultes sur remboursements anticipés (- 6 millions d'euros hors soultes sur remboursements anticipés) ;
- participations ne donnant pas le contrôle + 9 millions d'euros après retraitement des soultes sur remboursements anticipés (+ 5 millions d'euros d'impôts sur le résultat hors soultes sur remboursements anticipés).

## Note 7 Engagements

Le montant communiqué correspond à la valeur nominale de l'engagement donné.

### 7.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

<i>en millions d'euros</i>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Engagements de financement donnés en faveur :</b>		
des établissements de crédit	4 529	9 652
de la clientèle	68 164	69 198
- Ouvertures de crédit confirmées	61 663	64 569
- Autres engagements	6 501	4 629
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS</b>	<b>72 693</b>	<b>78 850</b>
<b>Engagements de financement reçus :</b>		
d'établissements de crédit	47 242	42 170
de la clientèle	3 428	4 209
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS</b>	<b>50 670</b>	<b>46 379</b>

### 7.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

<i>en millions d'euros</i>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Engagements de garantie donnés :</b>		
d'ordre des établissements de crédit	5 983	5 337
d'ordre de la clientèle <sup>(1)</sup>	26 339	25 804
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS</b>	<b>32 322</b>	<b>31 141</b>
<b>Engagements de garantie reçus :</b>		
d'établissements de crédit	16 205	15 651
de la clientèle	87 915	89 287
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS</b>	<b>104 120</b>	<b>104 938</b>

<sup>(1)</sup> Les garanties données par CEGC (filiale de Natixis) dans le cadre de son activité sont traitées comptablement comme des contrats d'assurance suivant la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Ils donnent lieu à une comptabilisation au passif du bilan, et ne sont pas inclus dans le montant des garanties données d'ordre de la clientèle présenté dans le tableau ci-dessus.

Les engagements de garantie sont des engagements par signature.

Les « valeurs affectées en garantie » et les « valeurs reçues en garantie » figurent dans la note 8 « Actifs financiers transférés non intégralement décomptabilisés et autres actifs donnés en garantie ».

---

## **Note 8 Actifs financiers transférés, autres actifs financiers donnés en garantie et actifs reçus en garantie dont l'entité peut disposer**

---

Comme au 30 juin 2016, les actifs financiers « cédés » sont des créances cédées à titre de garantie (articles L. 211-38 ou L. 313-23 et suivants du code monétaire et financier) dans le cadre de refinancements garantis, notamment auprès de la banque centrale. Les actifs financiers affectés en garantie le sont généralement sous forme de nantissement. Les principaux dispositifs concernés sont Banques Populaires Covered Bonds, la CRH (Caisse de refinancement de l'habitat), le mécanisme de refinancement de place ESNI, ou encore les titres apportés en nantissement du refinancement obtenu auprès de la Banque centrale européenne (BCE).

Pour les opérations de titrisation consolidées, par transparence :

- la quote-part des créances cédées revenant aux investisseurs externes est considérée comme étant donnée en garantie à des tiers ;
- la quote-part des créances cédées revenant aux parts et obligations auto souscrites par le groupe, et éliminées en consolidation, n'est pas considérée comme étant donnée en garantie, sauf si ces titres ont été utilisés dans le cadre d'un mécanisme de refinancement.

Conformément au cadre légal français, les garanties intrinsèques attachées aux émissions d'obligations sécurisées ne sont pas comptabilisées en engagements de garantie donnés. Les obligations sécurisées émises par BPCE SFH et la Compagnie de Financement Foncier bénéficient d'un privilège légal constitué d'actifs éligibles.

## 9.1 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE L'EXERCICE 2017

Les principales évolutions du périmètre de consolidation au cours du premier semestre 2017 sont les suivantes :

### Modifications du pourcentage de détention dans les filiales restant contrôlées au 30 Juin 2017

#### *Variation du pourcentage d'intérêt du groupe dans Natixis*

Suite à diverses opérations réalisées sur actions propres, le taux d'intérêt du groupe dans Natixis s'élève à 71,035 % au 30 juin 2017 (contre 71,03 % au 31 décembre 2016). L'impact sur les capitaux propres part du groupe n'est pas significatif.

### Prise de contrôle sur des filiales

#### *Acquisition d'une participation majoritaire dans PayPlug*

Le 3 avril 2017, le groupe Natixis a acquis l'entité PayPlug (cf. note 1.3).

## 9.2 OPÉRATIONS DE TITRISATION

La titrisation est un montage financier qui permet à une entité d'améliorer la liquidité de son bilan. Techniquement, des actifs sélectionnés en fonction de la qualité de leurs garanties sont regroupés dans une société *ad hoc* qui en fait l'acquisition en se finançant par l'émission de titres souscrits par des investisseurs.

Les entités spécifiques créées dans ce cadre sont consolidées lorsque le groupe en a le contrôle. Le contrôle est apprécié au regard des critères de la norme IFRS 10.

### Opérations de titrisation réalisées avec décomptabilisation partielle

Le Crédit Foncier a conclu, en 2015, une opération de titrisation publique adossée à des prêts immobiliers aux particuliers (Crédit Foncier Home Loans n°2).

Le Crédit Foncier, en tant que gestionnaire des créances, n'a pas la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur la variabilité des rendements. En conséquence, il ne contrôle pas le FCT au sens de la norme IFRS 10 et ce dernier n'est pas consolidé.

Toutefois, compte tenu des liens conservés avec le FCT, les critères permettant de conclure à une décomptabilisation totale des actifs au sens, cette fois, de la norme IAS 39, ne sont pas totalement réunis.

En conséquence, l'opération est déconsolidante au sens d'IFRS 10 et partiellement décomptabilisante au sens d'IAS 39.

Les actifs transférés font ainsi l'objet d'une comptabilisation dans la mesure de l'implication continue du Crédit Foncier, consistant à maintenir à l'actif la perte maximale associée à chacun des liens résiduels (*swap*, *clean up call*, frais de gestion). Ces ajustements conduisent à constater un actif total de 127 millions d'euros et un passif de 68 millions d'euros au 30 juin 2017.

La juste valeur des liens résiduels est réévaluée à chaque arrêté.

Pour le premier semestre 2017, l'effet net des opérations CFHL-2 est une charge de - 25 millions d'euros à mettre en relation avec les remboursements anticipés de l'année.